



Université du Burundi

**Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département de Langue et Littérature Françaises**

**Classe : Bac 3 – Option : Sciences du Langage et
Création Littéraire**

VARIÉTÉS DU FRANÇAIS (45 Heures)

Enseignant : Prof. Dr. Clément BIGIRIMANA
(Professeur Associé des Sciences du Langage)

clement.bigirimana@ub.edu.bi – Tél. (00257) 68 065 601

Année Académique : 2024-2025

Table des Matières

| | |
|---|-----------|
| Quelques références bibliographiques | 3 |
| I. Objectifs du cours et Introduction générale | 5 |
| 1. Objectifs du cours | 5 |
| 2. Introduction générale | 5 |
| II. Bref aperçu de l'histoire de la langue française | 9 |
| 1. Origine du français | 9 |
| 2. Ancien français | 11 |
| 3. Le français contemporain | 14 |
| 4. Officialisation (imposition) du français en France | 17 |
| III. Le français et la Francophonie | 18 |
| 1. Qu'est-ce que la Francophonie ? | 18 |
| 2. Le français en Francophonie | 20 |
| 3. Le français en Afrique francophone | 22 |
| 4. Le français et les autres langues dans l'espace francophone | 27 |
| 5. Les variétés du français en Francophonie | 29 |
| IV. Les grandes familles ou zones francophones | 34 |
| 1. Le français d'Afrique ou en Afrique | 34 |
| 2. Le français de Belgique | 34 |
| 3. Le français canadien | 43 |
| 4. Les autres types de français | 48 |
| V. Quelques sujets de discussion | 52 |
| VI. Travaux/Exposés sur les différentes variétés du français | 52 |

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (À titre indicatif)

ALBY, S., « Mort des langues ou changement linguistique ? Contact entre le Kali' na et le français dans le discours bilingue d'un groupe d'enfants Kali' na phones en Guyane française », Cahiers du Rifla, 1, 2001, pp. 46-58.

BAETENS BEARDSMORE, H., « Le contact des langues à Bruxelles » in VALDMAN Albert, *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979, pp. 223-244.

BAL WILLY et al., *Belgicisms, inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, Louvain-La-Neuve, Bruxelles, Duculot, 1997

BAYLON Chr., *Sociolinguistique : Société, langue et discours*, Paris, Nathan, 2002

Bédard Édith et Maurais Jacques (1983), *La Norme linguistique*, Conseil Supérieur de la langue française, Paris- Montréal, Le Robert-Publications du Québec.

BERGERON, L., *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, Bergeron et VLB, 1980.

BIGIRIMANA, Cl., « Enseignement des langues: représentations et construction identitaire ». In *Didactiques des langues, des cultures et des littératures en Afrique Centrale, Afrique de l'Est et des Grands Lacs : État des lieux, enjeux et perspectives*. Sous la Coord. de Évariste Ntakirutimana et Jean Claude Makomo Makita. Synergies Afrique des Grands Lacs N°7/2018 pp. 15 – 28. Paris. Gerflint, 2018.

BIGIRIMANA, Cl., « Le français d'aujourd'hui, une langue aux multiples facettes » in *Le français : savoir de la langue et langue des savoirs*, Sous la coord. de Maria de Jesus Cabral et José Domingues de Almeida. Synergies Portugal n°7-2019, pp. 37-56. Paris. Gerflint, 2020. Voir sur <https://gerflint.fr/Base/Portugal7/portugal7.html>.

BIGIRIMANA, Cl., *Représentations et attitudes sociolinguistiques du français en milieu scolaire au Burundi*, Thèse de Doctorat/PhD, Université de Dschang, Cameroun, 2017.

Bilola Edmond (2003), *La Langue française au Cameroun*, Bern, Peter Lang.

BILOA, E. « Structure phrastique du camfranglais : état de la question », dans Echu,G. et Grundstom (éds) *Bilinguisme officiel et communication linguistique au Cameroun*, New York : Peter Lang, 1999, pp.147-174.

BLAMPAIN, Daniel, et al. *Le français en Belgique*, Bruxelles, Du culot, 1999.

COLPRON, G., *Les anglicismes au Québec*, Ottawa, Beauchemin Limité, 1970.

DARBELNET, J., *Regards sur le français actuel*, Montréal, Beauchemin, 1963.

DEROY, L., *L'emprunt linguistique*, Paris, Belles Lettres, 1956.

GOOSSE, « Influences de l'anglais sur le français de Belgique », in Cahier de l'Institut linguistique de Louvain, 1984, pp. 1-2.

LENOBLE-PINSON, Michèle, *Anglicismes et substitut français*, Louvain-La-Neuve, Bruxelles, Du culot, 1991.

MENDO ZE, G., *Une crise dans les crises. Le français en Afrique noire francophone, le cas du Cameroun* Paris, ABC, 1992.

NTSOBE, A-M., « Le français en Afrique : variations, viabilité, perspectives didactiques et mondialisation », in *Langues et Communication*, n° 03, Vol. II, Yaoundé, Saint-Paul, 2003, pp. 99-110.

NZESSE, L. , *Le français au Cameroun : d'une crise sociopolitique à la vitalité de la langue française (1990 -2008)* , numéro spécial de la Revue *Le Français en Afrique*, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, n° 29, Institut de Linguistique française- CNRS , UMR , 6039-NICE , « Bases, corpus et langage », 2015.

NZESSE, L., « Le français en contexte plurilingue, le cas du Cameroun : appropriation, glottopolitique et perspectives didactiques », in *Francophonie*, n° 17, Revue de l'Université de Cadiz (Espagne), 2008, pp.303-323.

NZESSE, L., « Mots et contextes : Essai d'analyse lexico-sémantique du vocabulaire politique au Cameroun de 1990 à 1992 », in Bla pain D., Thiron, P. et M.V. Kampenhout (éds.) *Mots, termes et contextes, Actes des septièmes journées scientifiques des réseaux des chercheurs. Lexicologie Terminologie, Traduction*, Bruxelles, Edition des Archives contemporaines, 2005, pp.599-608.

NZESSE, L., « Le français au Cameroun : appropriation et dialectalisation. Le cas de la presse écrite », in *Le Français en Afrique. Revue du Réseau des Observatoires du Français contemporain en Afrique*, n° 19, CNRS, Nice, Cedex, 2004, pp.119-128.

OZELE OWONO, J., « Déviations langagières ou appropriation linguistique ? Le défi de la norme africaine dans l'Usage du français en Afrique », in *Langues et Communication*, n° 03, vol. II, Yaoundé, Saint-Paul, 2003, pp. 111-122.

PLOOG, K. et RUI, B. , « Eléments socio- linguistiques pour une réflexion didactique à propos des situations africaines : présentation », in *Appropriation du français en contexte multilingue, actes du colloque, situations de plurilinguisme et enseignement du français en contexte multilingue, actes du colloque, situations de plurilinguisme et enseignement du français en Afrique*, Besançon, 16-17 novembre 2003, Besançon, P.U. Franche Comté, 2003, pp. 11-17.

WALTER Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1998.

I. Objectifs du cours et Introduction générale

1. Objectifs et contenu du cours

Ce cours interroge l'une des réalités de l'espace francophone. Bien souvent, les pays ayant en partage la langue française sont perçus, par l'observateur non averti, comme une masse uniforme. La tendance est de croire que le français parlé à Paris est identique à celui qu'on retrouve dans les rues de Bujumbura, d'Abidjan, de Douala, de Kinshasa, de Lomé, de Marseille, de Montréal ou dans les échanges quotidiens des Québécois.

Dans les faits, les choses sont plus complexes. L'usage de la langue française dans l'espace francophone se caractérise par sa diversité. C'est dans le souci de rendre compte de cette réalité parfois méconnue que ce cours tente d'apporter quelques éléments de réponse en rendant compte des situations linguistiques propres de quelques États représentatifs de l'espace francophone.

Le contenu du cours décline non seulement les différents usages du français (institutionnel, pédagogique, médiatique, économique, social, ...), les types de relations entre la langue française et les langues partenaires (dites aussi nationales), le statut que confère la connaissance du français, la situation de plurilinguisme propre à la grande majorité des États de la Francophonie, mais il éclaire aussi des questions cruciales pour le devenir du français, dans et en dehors de l'espace francophone. Il s'agit notamment du rapport du français avec les langues partenaires, de la concurrence faite au français par l'anglais dans des pays de tradition francophone, des nouveaux défis nés de la mondialisation et de la globalisation, les enjeux que revêt le combat pour la diversité linguistique et culturelle dans un tel contexte.

2. Introduction générale

Commençons cette introduction par cet extrait d'*Allah n'est pas obligé* (Ahmadou Kourouma, 2000, p.9) :

« Et d'abord... et un... M'appelle Birahima. Suis p'tit nègre. Pas parce que suis black et gosse. Non ! Mais suis p'tit nègre parce que je parle mal le français. C'é comme ça. Même si on est grand, même vieux, même arabe, chinois, blanc, russe, même américain ; si on parle mal le français, on dit on parle p'tit nègre, on est p'tit nègre quand même. Ça, c'est la loi du français de tous les jours qui veut ça. »

Le français est une langue romane. Elle est parlée en France, en Belgique, au Canada, au Luxembourg, en Suisse et dans plusieurs autres pays, principalement en Afrique, qui pour la plupart ont fait partie de l'ancien empire colonial français, ainsi que la République démocratique du Congo, ancien Congo belge et l'Algérie. Cela fait que l'on a plusieurs types de français comme le français méridional, belge, canadien, hexagonal, africain, etc. Partout où le français est d'usage, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, des particularités ne manquent pas selon les situations sociolinguistiques en présence.

Avec la grande famille francophone qui compte 88 membres et observateurs répartis dans cinq continents, la langue française se veut une langue véritablement mondiale. En 2022, cette langue compte 321 millions de locuteurs et demeure ainsi la cinquième langue la plus parlée au monde (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol). Bien sûr, elle est parlée différemment avec des accents diversifiés selon les locuteurs en fonction de leurs compétences respectives en cette langue.

De plus, le français est l'une des langues les plus parlées dans le monde. Selon l'OIF, il y a environ 300 millions de locuteurs de français à travers le monde, qu'il soit parlé comme langue maternelle ou seconde. Le français est aussi l'une des langues officielles des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Unesco et de nombreuses autres organisations internationales. De là, le français continue de se développer avec des influences nouvelles, notamment en raison des interactions mondialisées. De plus en plus, le français s'enrichit de termes issus des technologies, des sciences, du sport et de la culture populaire, en intégrant des anglicismes et des expressions étrangères.

Le français n'est pas alors une langue unique. Il est parlé sur les cinq continents et il a un caractère pluriel. Les différentes façons de parler le français ont fait penser aux barbarismes. Cependant, les parlers français de différents horizons de l'espace francophone que nous pourrions appeler non-hexagonaux, apportent de leur richesse en français de France même. Nous pensons notamment aux créations lexicales qui, loin de «salir la langue de Molière», la défendent face aux anglicismes et aux africanismes. Lorsque les Français ont baissé leur bras devant e-mail, les Québécois étaient fiers d'utiliser leur courriel. D'un côté l'examen des particularités linguistiques des parlers francophones peuvent nous renseigner sur leurs richesses et de l'autre côté nous présente les diversités qui existent au sein de l'espace francophone. Les spécificités phonétiques, grammaticales, lexématiques et sémantiques caractérisent les parlers français à travers le monde. Parmi ces spécificités, les particularités

lexicales qui relèvent pour la plupart des spécificités sémantiques sont les plus riches. Elles pourraient en effet différencier un locuteur de français résident en France métropolitaine avec un locuteur provenant d'un pays de l'espace francophone, quoique de nombreux patois en France présentent également des différences. Le mal qu'éprouvent les Français (ou les parlants du français «standard») se rendant au Canada ou en Afrique francophone pour comprendre les parlants «autochtones» des français régionaux marquent l'importance des études abordant ces spécificités.

Ainsi de nombreuses études ont été effectuées par les linguistes qui se sont penchés sur notamment les particularités lexicales afin de proposer les ouvrages de lexicographie faisant l'état des différences constatés entre les français parlés à travers l'espace francophone avec le français parlé en Hexagone. Ces ouvrages sont en effet des inventaires des lexiques recueillis auprès des parlants de français des pays ou territoires francophones que ce soit sous formes de documents écrits, sonores ou constats de terrain par les chercheurs et lexicologues. Certains domaines des sociétés francophones présentent les spécificités qui les démarquent et leur appréhension à travers le volet linguistique nécessite non seulement une approche lexicale mais aussi des connaissances profondes du domaine en question et des domaines annexes.

De tous les locuteurs dans les différentes régions du monde, le français est parlé différemment. En tant que langue romane avec de nombreuses racines qui viennent du latin, le français connaît plusieurs termes techniques, scientifiques ou religieux qui proviennent du latin. Au fil des siècles, le français a intégré des mots venus des langues germaniques, en particulier à l'époque des invasions des peuples germaniques en France. Par exemple, « guerre » (du vieux haut allemand « werra ») ou « blesser » (du germanique « bless »).

Aussi, l'anglais a eu une influence importante sur le français, notamment dans le domaine technologique, économique et culturel. De nombreux anglicismes sont désormais courants en français, comme « email », « week-end », « shopping », « parking ». De même, les langues africaines et créoles ont enrichi la langue française.

Par conséquent, dans chacun des endroits où le français est parlé, il existe des particularités linguistiques. Il s'agit des différences peuvent concerner les accents, le vocabulaire et les expressions locales. Pour ce qui est des accents, le français n'est pas parlé de la même manière partout. Par exemple, le français parlé en France métropolitaine présente des accents différents selon les régions : l'accent du Sud (provençal), l'accent du Nord (ch'ti), l'accent

parisien, etc. Le français du Québec, en revanche, a une prononciation distincte, influencée par l'histoire et l'évolution linguistique particulière de la région.

Concernant le vocabulaire, certains mots sont spécifiques à des régions ou des pays. Par exemple, en France, on dit « pain au chocolat », tandis qu'en Belgique, on utilise « chocolatine ». En Suisse, on parle souvent de « bâtiment » pour dire « immeuble », et au Québec, on emploie « char » pour désigner une voiture.

Tout compte fait, le français est variable selon plusieurs facteurs : la culture, le genre de locuteur, la région du locuteur, les compétences du locuteur, la forme écrite ou parlée, les registres de langue, etc. ce qui fait du français une langue riche, aux multiples facettes, qui varie non seulement selon les régions géographiques, mais aussi selon les contextes culturels, sociaux et historiques. La diversité du français fait de lui une langue vivante et dynamique, capable de s'adapter à différentes situations et de refléter les réalités et évolutions des sociétés francophones. Cette diversité est aussi une richesse, permettant à la langue d'évoluer et d'intégrer des influences extérieures tout en conservant son identité.

II. BREF APERCU DE L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

Tout d'abord, l'histoire de la langue est fondée sur une science linguistique, dont l'objet est l'étude d'une langue dans son développement historique. C'est un des plus importants domaines dont la théorie et la pratique de la langue doivent se former. L'étude de l'histoire de la langue est nécessaire non seulement pour connaître l'étape passée du développement de cette langue, mais aussi pour comprendre et expliquer son état contemporain. Le sens et la forme de la langue sont compréhensibles seulement quand on peut voir son origine et son développement, ça veut dire son évolution. L'histoire de la langue française nous donne la possibilité d'étudier les lois de son développement et aussi comprendre son système, sa différence des autres langues.

Ainsi, l'histoire de la langue étudie (1) l'origine de la langue, c'est-à-dire quand et comment cette langue est née, quelles conditions politiques, économiques avaient influencé sa naissance ; (2) le développement ultérieur de la langue depuis le moment de sa formation jusqu'à son état contemporain.

Le français appartient à la famille des langues romanes qui sont issues d'une source commune, le latin. Le nom même des langues romanes est tiré de l'adjectif romanus du nom de la ville Roma.

1. Origine du français

Le commencement de la formation du Royaume en France coïncide avec la parution du premier texte en ancien français connu sous le titre « Serments de Strasbourg », paru en 842. En août 842 a été signé le traité de Verdun entre les petits-fils de Charlemagne : Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique. Ce traité marque non seulement la fin des guerres, mais aussi la fin de l'unité de l'Empire de Charlemagne et le début de l'existence de trois états modernes de l'Europe occidentale : la France, l'Italie et l'Allemagne. Charles le Chauve, le frère cadet, reçut la partie occidentale de l'Empire de Charlemagne (le territoire essentiel de la France contemporaine). Lothaire, le frère aîné, obtint la partie centrale de l'Empire, c'est-à-dire l'Italie et une bande de terre située entre la Meuse et le Rhin, qui fut appelée par la suite, Lotharingie ou Lorraine qui fut rattachée à la Germanie. Louis le Germanique obtint la Francie, les terres qui devinrent la base de la future Allemagne.

En lutte contre leur frère aîné Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique conclurent un traité d'entraide. Charles et Louis prêtèrent un serment de fidélité devant leurs armées. Afin que ce serment fut compris des soldats de deux armées, Charles le prononça en langue germanique, tandis que Louis le fit en langue romane, c'est-à-dire dans un des dialectes romans parlés dans la Francie Occidentale, le royaume de Charles le Chauve. « Serments de Strasbourg » sont considérés comme le premier et le plus ancien texte connu en langues romanes. C'est à partir des « Serments de Strasbourg » que commence l'histoire de la langue française.

L'ancien français présente la première étape dans l'évolution du français. C'est l'époque de l'existence sur le territoire de la Gaule romanisée de nombreuses provinces plus au moins indépendantes utilisant chacune son dialecte. Les divers dialectes de France se divisent en deux grands groupes :

- l'un, parlé au Nord, porte le nom de langue d'oïl (suivant la prononciation de la particule affirmative oïl – oui) ;
- l'autre – dans le Midi, dénommé langue d'oc.

Les dialectes du Nord sont : le normand, le wallon, le francien, le bourguignon, le lorrain, le picard, le champenois et d'autres. Les dialectes du Midi : le provençal, le limousin, l'auvergnat, le dauphinois, le gascon, le catalan et d'autres. Les dialectes français offrent plus de traits communs que de divergences, ce qui permet de dire qu'il existe au Moyen âge (X^{ème} – XIII^{ème} ss.) une langue commune nuancée de particularités dialectales dans différentes contrées de France. Seulement, le fonctionnement de cette langue commune est restreint. Elle n'a pas les droits de langue officielle de l'Etat ni de provinces ; tous les documents judiciaires, les actes administratifs ainsi que l'enseignement se faisaient en latin, lui-même étant également la langue des sciences et de la littérature.

Les XI^{ème} – XIII^{ème} Ss étaient une période de l'épanouissement de la littérature ancienne : le roman courtois, les légendes, les chansons de geste, les chantefables sont écrits en français. Parmi les chansons de geste c'est « La Chanson de Roland » qui est très connue. A partir du XIII^{ème} siècle, il apparaît les fabliaux (narration en vers). Très souvent quelques fabliaux décrivant un héros, habile et rusé, formaient un roman. Les romans les plus connus sont : « le Roman de Renard », « le Roman de Rose ». Le XIII^{ème} siècle connaît l'épanouissement de l'art dramatique. Ce genre poétique est très répandu dans les villes. La pièce la plus connue de

ce genre est « Le jeu d'Adam » en dialecte normand. Petit à petit les fonctions de l'ancien français s'étendent. Il pénètre dans les actes judiciaires, dans la correspondance d'affaires. Le français comme une langue d'affaires s'affirme définitivement seulement au XVI^{ème} siècle.

Schématiquement, les deux variétés du français se répartissaient comme suit :



2. Ancien français

En 987, Hugues Capet fut élu et couronné roi de France. C'était le premier souverain à ne savoir s'exprimer qu'en langue vernaculaire romane, c'est-à-dire en «français». La dynastie des Capétiens réussit à renforcer l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Mais ce n'est qu'en 1119 que le roi Louis VI (qui régna de 1108 à 1137) se proclama, dans une lettre au pape Calixte II, «roi de la France», non plus «roi des Francs», et «fils particulier de l'Église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot France. D'où le mot français. En réalité, c'est le mot écrit françois et prononcé [franswè] qui existait à l'époque, le mot francien ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour

faire référence au français de l'Île-de-France du XIII^{ème} siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Qu'on l'appelle francien, français ou François, la langue de l'Île-de-France n'était encore pas très répandue et n'était parlée que dans cette petite région (voir la carte ci-dessus). Il s'agissait d'un ancien français commun, distinct du latin des clercs et de l'usage dialectal des Français de l'époque.

L'aristocratie, les clercs, les juristes et la bourgeoisie commencèrent à utiliser ce français. Lorsque Louis IX (appelé aujourd'hui saint Louis) accéda au trône (1226-1270), l'unification linguistique était en partie gagnée et la prépondérance du français définitivement assurée. Après de nombreuses victoires militaires royales, le français remplaça progressivement les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Sud. À la fin de son règne, Louis IX avait assuré un prestige certain à sa langue que l'on appela désormais le français.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII^{ème} siècle, la prononciation complexe de l'ancien français. En guise d'exemple, prenons ces quelques vers tirés de la *Chanson de Roland*:

Il existe de nombreuses versions du texte traitant de l'histoire de Roland. Celle retenue pour la pièce est basée sur « La Chanson de Roland » selon le manuscrit d'Oxford, écrit à la fin du XI^{ème} siècle en langue anglo-normande (l'une des branches de l'ancien français). Les chapitres, la versification ainsi que la traduction française présentée ici, sont basés sur l'édition de "La Chanson de Roland" par Léon Gautier (1872). Le numéro de vers est indiqué entre parenthèse. Les ellipses et omissions sont indiquées par [...] et les ajouts ou les parties modifiées par le texte correspondant entre [].

Ancien français

- (1) *Carles li reis, nostre emperer magnes*
- (2) *Set anz tuz pleins ad estet en Espagne:*
- (3) *Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne.*
- (4) *N'i ad castel ki devant lui remaigne;*
- (5) *Mur ne citet n'i est remes a fraindre,*
- (6) *Fors Sarraguce, ki est en une muntaigne.*
- (20) « *Cunseillez mei cume me savie hume* »
- (28) « *- Mandez Carlun ! [...]*
- (35) « *En ceste tere ad asez osteiet,*
- (36) « *En France ad Ais s'en deit ben repaier* »
- (89) *Dis [...] mules fist amener [...],*
- (92) *[Li message] cil sunt muntez [...]*
- (94) *Vindrent a Carle ki France ad en baillie*

Français moderne

Charles le roi, notre grand empereur
Sept ans entiers est resté en Espagne :
Jusqu'à la mer, il a conquis la haute terre.
Pas de château qui tienne devant lui ;
Pas de cité ni de mur qui reste encore debout
Hors Saragosse, qui est sur une montagne.
« Donnez-moi un conseil, comme mes hommes sages »
« - Envoyez un message à Charles !

« Assez longtemps il a campé dans ce pays
« Il n'a plus qu'à retourner en France, à Aix »
Il (NDT : Marsile) fait amener dix mules
Les messagers y sont montés
Ils viennent à Charles qui tient la France en son pouvoir

Ancien français (prononciation)

Des peaux de chievres blanches [dés péawss de tchièvress blan-ntchess]

Français moderne (prononciation) : *des peaux de chèvres blanches [dé po t'chèvr' blanch]*

NB : Un constat s'impose : une langue peut évoluer au cours de l'histoire au point qu'on ne soit plus capable d'en lire la première trace écrite.

Exemple de phrase en ancien français (Serments de Strasbourg en 842)

Il s'agit d'une langue germanique qui est une forme évoluée de francique parlée dans la région rhénane, dans laquelle Charles *le Chauve* promet :

« *In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuuzci indi mahd furgibit, so haldih tesan minan bruodher, soso man mit rehtu sinan bruodher scal, in thiu, thaz er mig sosoma duo ; indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the minan uuillon imo ce scadhen uuerhen.* »

Soit, en français moderne :

« *Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut à tous deux, à partir de ce jour dorénavant, autant que Dieu m'en donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère, comme on doit selon l'équité secourir son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je n'entrerai avec Lothaire en aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse lui être dommageable.* »

Les troupes de Louis *le Germanique* jurent :

« *Oba Karl then eid, then er sinemo bruodher Ludhuuuige gesuor, geleistit, indi Ludhuuuig min herro, then er imo gesuor, forbrihchit, ob ih inan es iruuenden ne mag, noh ih noh thero nohhein, then ih es iruuenden mag, uuidhar Karle imo ce follusti ne uuidit.* »

Soit en français moderne:

« *Si Charles observe le serment qu'il a juré à son frère Louis et que Louis, mon seigneur, rompt celui qu'il lui a juré, si je ne puis l'en détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, nous ne lui prêterons aucune aide contre Charles.* »

Autre exemple d'ancien français :

...sisaluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum om per dreit son fradra saluar dift.

Nous remarquons que les transformations de cette même phrase, telles que l'historien de la langue Ferdinand Brunot (1860-1938) les a reconstituées à travers l'évolution de la langue française sont différentes :

- (1) **en français du XII^{ème} siècle** : ...si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit, en ço que il me altresi façet.
- (2) **en français du XV^{ème} siècle** : ...si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si, comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresi.
- (3) **en français moderne** : ...je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant.

On constate d'emblée que sans la traduction en français moderne, il nous serait impossible de comprendre le texte rédigé en 842. Très peu de mots restent en effet identiques de 842 à aujourd'hui, la ponctuation est pour ainsi dire inexistante dans le premier texte, et sans en être informé, comment par exemple repérer le pronom personnel « je » dans sa forme initiale « eo » ?

Enfin, pour bien comprendre l'évolution de la langue française, il faut donc en retracer les grandes étapes, en signalant notamment l'influence parfois très importante de telle ou telle autre langue en fonction de l'histoire de la France et de l'Europe. La langue française a en effet bénéficié d'apports divers qui l'ont nourrie et enrichie tout au long de l'histoire.

3. Le français contemporain

Généralement appelé « français moderne » (de 1600 à nos jours), le français contemporain est né à l'époque du Grand Siècle (1594-1715), qui connut une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique, et permit à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. Cela étant, le français moderne compte trois périodes: le français du Grand Siècle, le français de la Révolution française et le français contemporain.

C'est le 10 août 1539 que François Ier signe à Villers-Cotterêts une ordonnance qui doit s'appliquer à tout le royaume de France. Dans son article 111, il est exigé que tous les documents officiels soient rédigés en langue française. Il s'agit d'une manifestation forte du pouvoir royal, désormais en mesure d'imposer une langue pour l'État. Parallèlement aux autres pays d'Europe, le sentiment d'une nation qui se constitue s'affirme par une langue qui

devient langue d'État. De là, les écrivains – poètes de la Pléiade (en 1549) dont Ronsard et Du Bellay sont les représentants les plus connus, font paraître Défense et illustration de la langue française sous la plume de Du Bellay. Il s'agit de « défendre » la langue française en tant que grande langue littéraire à l'égal du latin ou de l'italien, et d'expliquer comment l'« illustrer » par de grands textes en langue française dans le domaine de la poésie notamment.

Les poètes de la Pléiade conseillent alors d'inventer des mots nouveaux pour enrichir la langue française. Plusieurs formules sont présentées :

- (1) On peut tout d'abord emprunter au latin pour suppléer aux lacunes du français, avec des mots comme « exceller », « inversion » tirés du latin en francisant seulement la fin du mot ;
- (2) Il faut aussi, déclarent-ils, ne pas hésiter à emprunter des termes provinciaux, ou encore des termes issus des métiers, ou encore de vieux mots abolis que l'on peut rajeunir ;
- (3) Ils conseillent également de construire des mots composés en associant des adjectifs et des substantifs comme aigre-doux qui nous est resté, en accolant des verbes et leur complément, l'été donne-vin, le mouton porte-laine, par exemple, qui n'ont pas eu de succès ;
- (4) Ajouter des suffixes et surtout des diminutifs est aussi bienvenu : mignonelette, doucelette, etc. ;
- (5) Enfin, construire des mots en faisant d'un infinitif un nom est encouragé : l'aller, le chanter, le mourir, le vivre, le savoir.

Bref, l'attitude des écrivains de la Pléiade vis-à-vis de la langue française témoigne du sentiment général de tous ceux qui écrivent alors : il faut enrichir la langue française.

Bien que la langue du XVII^{ème} siècle soit assez proche de celle du XX^{ème} siècle et qu'on prenne toujours un grand plaisir à lire les pièces de Molière, Racine, Corneille, on constate d'une part qu'un certain nombre de mots alors utilisés ont disparu ou ont pris la valeur d'archaïsmes, d'autre part que des mots simples ont depuis été préfixés, enfin que certains mots ont changé de sens ou étaient chargés d'un sens beaucoup plus fort.

Ainsi, parmi les disparitions, certaines conjugaisons n'existent plus : Corneille fait par exemple dire à l'un de ses personnages, « je ne l'orrai pas », employant ici le futur du verbe ouïr, « entendre ». De la même manière, Charles Perrault fait répéter au loup du Petit

Chaperon rouge : « Tire la chevillette et la bobinette cherra », futur du verbe « choir ». De la même manière, « il me la baille belle » pour « il me fait croire ce qui n'est pas », « j'ai ouï dire » pour « j'ai entendu dire », « moult difficultés » pour « beaucoup de difficultés » sont désormais employés en tant qu'archaïsmes.

Enfin quelques mots ont changé de sens : « tout à l'heure » avait le sens de « maintenant », « fortune » signifiait « sort favorable ou défavorable », l'« injure » désignait « l'injustice », « énerver » voulait dire « ôter l'énergie, affaiblir », et « fier » était synonyme de « farouche, cruel ». De manière générale, les mots avaient un sens beaucoup plus fort qu'aujourd'hui. L'affaiblissement de sens des mots est un mécanisme normal de la langue.

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la réflexion sur la langue s'est intensifiée. On s'est tout particulièrement intéressé à la comparaison des langues et à tout ce qui concerne leur histoire, ce qui a amené les linguistes à remettre en cause l'universelle logique à laquelle croyaient les philosophes. On reconnaît enfin dans chaque langue des systèmes différents, même si sont soigneusement établies des filiations entre les langues de la famille des langues indo-européennes.

Deux dictionnaires marquent profondément la fin du siècle en devenant des références :

- (1) Le premier est celui d'Émile Littré *Dictionnaire de la langue française* (achevé en 1873 et comportant 4 volumes). Il s'agit d'un dictionnaire appuyé sur de nombreuses citations, avec une conception positiviste et donc historique de la langue. Les sens des mots y sont en principe classés en fonction des filiations historiques de sens, avec l'idée darwiniste, très répandue à la fin du XIX^e siècle, que les langues vivent et meurent comme des organismes vivants. Dans cette perspective, Littré privilégie la description du français du XVII^e siècle car il est persuadé que c'est au Grand siècle que la langue française a connu sa meilleure période.
- (2) Le deuxième est celui de Pierre Larousse, le *Grand Dictionnaire universel* (paru en 1876 en 15 volumes) qui soit à la fois un dictionnaire de langue et un dictionnaire encyclopédique. C'est après la publication d'un premier dictionnaire destiné aux écoles, le *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1856).

À la fin du XIX^{ème} siècle, le français est à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le vocabulaire a continué de s'enrichir avec le parlementarisme de la III^{ème} République (1870-

1940). Les emprunts à l'anglais d'outre-Manche pénétrèrent massivement dans la langue française. Mais l'unité linguistique prônée lors de la Révolution française était, du moins en France, loin d'être réalisée. Il a fallu plusieurs décennies d'efforts dans les écoles pour tenter de faire disparaître les «idiomes» parlés par les Français. Puis, la Première Guerre mondiale jeta les hommes de France pêle-mêle dans toutes les directions, colonies comprises. On n'avait jamais vu un tel brassage de populations, qui favorisa nécessairement l'uniformisation linguistique.

4. Officialisation (imposition) du français en France

Le français n'a pas toujours été la langue officielle de la France. Il a fallu l'imposer par des décrets rigoureux à travers toute la France. Charles-Maurice de Talleyrand (1754-1838), l'un des grands hommes politiques français de l'époque, proposa qu'il y ait une école primaire pour enseigner le français dans chacune des municipalités : « La langue de la Constitution et des lois y sera enseignée à tous ; et cette foule de dialectes corrompus, dernier reste de la féodalité, sera contrainte de disparaître ; la force des choses le commande ».

Puis, le décret du 2 Thermidor (20 juillet 1794) sanctionna la terreur linguistique. À partir de ce moment, les patois locaux furent littéralement pourchassés. Cette loi linguistique, même si elle fut abrogée presque aussitôt en raison de l'exécution de Robespierre (le 28 juillet 1794), nous donne une bonne idée des intentions des dirigeants révolutionnaires :

Article 1 : À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Article 2 : Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Article 3 : Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la langue française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Article 4 : La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.

III. LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE

1. Qu'est-ce que la Francophonie ?

La Francophonie désigne à la fois un ensemble de pays et de régions où le français est parlé et une organisation internationale qui regroupe ces pays, avec pour objectif de promouvoir la langue française, mais aussi la culture, la coopération et la solidarité entre les pays francophones. Cependant, la Francophonie n'est pas un phénomène monolithique ; elle est plurielle et se manifeste de manière différente selon les contextes géographiques, politiques et sociaux des pays qui la composent.

Voici un panorama de la Francophonie dans ses états, en mettant en lumière la diversité de ses membres et de ses manifestations à travers le monde.

(1) Francophonie institutionnelle : L'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), créée en 1970, est l'institution qui rassemble les pays et régions qui partagent la langue française. Son objectif principal est de promouvoir le français, mais aussi la diversité culturelle, la coopération en matière d'éducation, de développement, de paix, de démocratie et de droits de l'homme. Elle compte actuellement 88 membres et observateurs répartis dans cinq continents, ce qui fait de la langue française une langue véritablement mondiale.

Ces membres comprennent d'un côté les États membres qui sont les pays où le français est une langue officielle, nationale ou largement parlée et qui peuvent être de différentes tailles, de la France métropolitaine à des pays comme le Burundi, le Mali, ou le Rwanda. D'un autre côté, les pays associés et observateurs qui sont des pays où le français n'est pas nécessairement une langue officielle, mais qui participent à la coopération francophone en raison de liens historiques, culturels ou économiques avec les pays francophones.

(2) Les caractéristiques de la Francophonie

La Francophonie se distingue par plusieurs caractéristiques qui varient selon les contextes régionaux :

- *La diversité linguistique* : La Francophonie est marquée par une grande diversité linguistique, tant en termes de variétés de français qu'en termes de langues locales. En Afrique, par exemple, le français peut coexister avec des centaines de langues locales (wolof, lingala, arabe, etc.). Cette diversité génère des formes de français hybrides, comme le français africain ou le français québécois, qui diffèrent parfois sensiblement du français standard.

- *Le français comme vecteur de solidarité* : Au-delà de la langue, la Francophonie porte des valeurs de solidarité, notamment à travers des projets de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'environnement et du développement économique. Le français est un outil de communication et un moteur de coopération pour les pays qui partagent des défis similaires, notamment en matière de développement et de lutte contre les inégalités.

- *La Francophonie et la culture* : La Francophonie est aussi un espace de promotion de la culture francophone dans toute sa diversité. Le Festival Francophonie en est un exemple concret, où les productions culturelles (littérature, musique, cinéma, art) des pays francophones sont célébrées.

- *L'éducation et la langue française* : L'enseignement du français est une priorité dans beaucoup de pays francophones, et l'OIF soutient des initiatives pour améliorer l'accès à l'éducation en français dans des régions où les ressources sont limitées. Les écoles et les universités francophones, notamment à travers des programmes de coopération universitaire, jouent un rôle central dans la transmission de la langue.

(3) Les défis de la Francophonie

Malgré son dynamisme, la Francophonie fait face à plusieurs défis :

- Le déclin du français dans certains pays : Dans certains pays, comme au Maghreb, l'arabe prend de plus en plus de place, et le français perd de son influence.
- La concurrence des autres langues : L'anglais, en particulier, devient de plus en plus dominant dans le monde des affaires, des sciences et des technologies, menaçant la position du français comme langue internationale.
- La diversité interne : Les différences de niveau de maîtrise de la langue, les disparités économiques entre les pays membres et les tensions politiques peuvent compliquer la coopération au sein de la Francophonie.

2. Le français et la Francophonie

D'après la Secrétaire Générale de l'OIF (2022), « *Le français doit devenir pleinement une langue de réussite pour nos populations* » et « *Le multilinguisme, condition essentielle du multilatéralisme, est un bien commun et une valeur à défendre* »

La diversité linguistique est une réalité de l'espace francophone. Non seulement par le plurilinguisme qui caractérise la grande majorité des locuteurs de français, mais aussi par les diverses manières de le parler, de Québec à Abidjan en passant par Beyrouth. Cela fait que la langue française, loin de ses variétés régionales et/ou nationales, constitue indéniablement la clé de l'unité francophone. Un militantisme de tout ordre se fait remarquer en faveur de la langue française. Ainsi, avec 321 millions de francophones estimés à travers le monde en 2022, la langue française se maintient dans le groupe des 5 langues les plus parlées à l'échelle de la planète (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol). En quatre ans, ce sont 21 millions de personnes supplémentaires qui parlent le français, soit une progression de 7 % depuis 2018. La croissance constatée maintenant depuis plusieurs années se poursuit donc à bon rythme, même s'il faut noter un léger ralentissement. En effet, sur le même périmètre, le nombre de francophones avait crû de près de 10 % entre 2014 et 2018.

La Francophonie s'est grandement transformée depuis ses débuts. Composée de 21 pays membres lors de sa création en 1970, elle regroupait alors 185 millions d'habitants. Devenue Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle compte désormais 88 États et gouvernements, rassemblant 1,4 milliard d'individus en 2022. L'effectif a donc été multiplié par 6 en un peu plus de cinquante ans.

En 2022, plus d'une personne sur six sur la planète réside dans un pays de la Francophonie. Évidemment, cette forte croissance est grandement liée à l'ajout de nouveaux pays qui, en se joignant à l'OIF comme membres ou observateurs, adhèrent à ses objectifs et à sa mission. On sait toutefois que les populations de ces nouveaux pays – comme celles de plusieurs de ses membres fondateurs – ne peuvent pas toutes être qualifiées de francophones.

Partant d'une définition qui se rapproche du sens commun, les francophones regroupent pour nous toutes les personnes qui maîtrisent la langue française pour être à même de l'utiliser pour communiquer (parler et/ou comprendre), et ce quel que soit le niveau ou la maîtrise d'autres compétences, comme l'écriture ou la lecture. Puisant ensuite dans une multitude de sources de

données probantes, nous avons pu estimer en 2022 à 321 millions le nombre de francophones dans le monde.

Par ailleurs, avec 321 millions de locuteurs en 2022, la langue française demeure la 5e langue la plus parlée au monde (après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol). À travers une série d'enquêtes et d'analyses basées sur des recherches universitaires, des travaux de documentation et d'analyses statistiques sur les évolutions démo-linguistiques, des entretiens et des témoignages, le rapport de la langue française dans le monde – édition 2022 rend compte de la présence et de l'usage du français dans la grande diversité des contextes sociolinguistiques au sein desquels il évolue.

Il est traversé par un constat encore trop peu partagé selon lequel la majorité des locuteurs de français et des enfants scolarisés en français pour l'acquisition de leurs premiers savoirs résident sur le continent africain. Pour bien le comprendre, nous sommes invités à une exploration de la « galaxie francophone » dans la première partie de l'ouvrage qui dévoile le nombre et la répartition des francophones dans le monde, mais qui décrit surtout la réalité des usages et des niveaux d'appropriation de cette langue que des millions de locuteurs utilisent, modifient et enrichissent chaque jour au contact d'autres réalités et d'autres langues.

La présentation des résultats d'une enquête de terrain, conduite sur une année dans une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien, permet d'aborder en profondeur et sans tabous la question des variétés de français. Parmi les nombreux enjeux liés au caractère mondial de la langue française et à la diversité de ses contextes d'usage, nous avons tenu à examiner plus particulièrement la question du multilinguisme dans les organisations internationales.

En tant que langue étrangère, le français est la 2e langue la plus apprise dans le monde par plus de 50 millions d'individus. La valorisation des atouts des formations de français à usage professionnel permet de dépasser l'image traditionnelle d'une langue académique ou élitiste vers une fonction favorable à l'employabilité, aux mobilités professionnelles et étudiantes. On verra également que la demande de français est importante et que le nombre de ses apprenants croît sensiblement dans certaines parties du monde (Afrique, Amérique, Asie), même si la régression constatée en Europe pèse et conduit plutôt à une stagnation au niveau mondial.

Quant aux chiffres, le même rapport montre que la présence de la langue française sur Internet se positionne en 4^e place (après l'anglais, l'espagnol et l'arabe), tout en proposant une approche originale mettant en avant la notion de « cyber mondialisation des langues » qui montre à quel point l'anglais et le français se détachent des autres langues. Parallèlement, en rendant compte de la tenue, en 2021, du 1^{er} Congrès mondial des écrivains de langue française et des États généraux du livre en langue française dans le monde, nous rappelons combien l'espace francophone du livre et de la lecture est révélateur à la fois de la richesse des univers culturels mais aussi des déséquilibres encore à corriger.

Selon Souleymane Bechir (2022), la francophonie est devenir car elle est énergie qui puise à celle des démographies d'un continent africain qui, comme elle, va vers sa jeunesse. La langue française est donc plus que jamais langue d'Afrique, de ses écoles, de sa production littéraire, de sa recherche, de ses pensées. Elle sait également se faire la *lingua franca* de ses rues, de ses marchés, de ses villes en croissance toujours plus rapide. La francophonie est devenir aussi car elle est accueil, encore et toujours, des variations et variétés qui continûment adviennent dans le foisonnement des cultures qu'elle rassemble autour de la langue qu'elles partagent.

3. Le français en Afrique francophone

De prime abord, il importe de souligner que l'Afrique est le continent qui compte le plus de francophones par rapport aux autres. Par conséquent, la progression du nombre de francophones en Afrique étant une constante depuis quelques années, la répartition des locuteurs de français s'est profondément modifiée, tout comme se sont transformés les usages de cette langue dans des contextes essentiellement plurilingues qui caractérisent le continent africain. Les modes d'acquisition de la langue française passant par des processus d'apprentissage essentiellement formels (mais pas exclusivement), la pratique du français, plus ou moins intense selon les pays concernés, s'ajoute à celle d'une ou plusieurs autres langues dans des contextes moins formels, par exemple en dehors du milieu scolaire ou des institutions officielles. De plus, ces nouveaux locuteurs pour lesquels le français n'était pas, le plus souvent, la première langue, se l'approprient sur la base d'autres compétences linguistiques. Cela multiplie les occasions d'interactions entre le français et les langues nationales, dont la résultante prend diverses formes : création de nouveaux mots, transposition au français d'expressions ou de formes issues d'autres langues, émergence de parlers différents du français standard...

Ces réalités sociolinguistiques révèlent quelques traits communs, mais elles sont aussi souvent différentes d'un pays à un autre. C'est particulièrement vrai concernant les usages du français, qui varient sensiblement d'un pays à l'autre, notamment en fonction de la place qu'y occupe une langue nationale largement partagée, mais aussi selon des dynamiques urbaines.

En Afrique, le français y est un héritage colonial et appartient désormais aux Africains, au point qu'il est qualifié « langue africaine ». Il revient ainsi aux Africains de militer pour sa promotion, sa diffusion et son amélioration et de [se] le transmettre de génération en génération pour sa pérennité. Ils peuvent s'en servir partout où le besoin se fait sentir. Et selon Ngalasso-Mwatha (2012 :110-111),

Les Africains ont adopté le français comme moyen de communication large et comme langue de gouvernement, ils l'ont assimilé comme mode d'expression et comme outil de création littéraire, ils l'ont maîtrisé, apprivoisé, domestiqué, soumis, passablement subverti, opportunément adapté à leur génie propre, admirablement intégré à leur imaginaire linguistique et culturel. C'est légitimement qu'ils en revendiquent la « copropriété ».

Ainsi, le français a transformé le paysage sociolinguistique et socioculturel de la plupart des pays africains francophones. Il s'y est imposé ou plutôt il y a été adopté comme langue de scolarisation, d'administration, de formation et de communication sociale. Par conséquent, les locuteurs de la langue française, partout où ils se trouvent, et quel que soit leur rythme d'utilisation de cette langue, concourent à la construction solidaire du monde francophone. Le français s'est imposé comme une langue d'expression privilégiée au sein de diverses communautés [socio]linguistiques, favorisant de ce fait l'intercompréhension entre les peuples. C'est une langue véhiculaire. Il devient un outil par excellence incontournable, à usage quasi quotidien dans les quatre coins du globe.

Par ailleurs, la grande famille unie par le français, la « Francophonie » s'est élargie et continue à s'agrandir, en s'éclatant aujourd'hui, plus qu'hier, en une multitude de familles que l'on pourrait volontiers qualifier de « communautés francophones » de dimensions variables. De ces communautés, les comportements [socio]linguistiques comme les pratiques langagières donnent à remarquer qu'un certain nombre de mots étrangers à la langue française de la Métropole sont incorporés pour faciliter l'intercompréhension entre les différents locuteurs. Cependant, l'utilisation de ces mots n'est pas pareille pour toutes les catégories sociales. Les intellectuels ont tendance à se conformer à la norme standard, au moment où la

classe des moins instruits se donne seulement du plaisir à s'exprimer en français sans complexe, car n'ayant pas l'idée de la norme imposée, « le bon usage » (Grevisse, 1936).

Ainsi, on a l'impression que chaque communauté francophone, pays ou région, est susceptible de construire non seulement ses normes endogènes, mais aussi son rapport à des normes qu'elle hiérarchise et, au-delà, à sa propre référence. Cela étant, depuis la création de la Francophonie, plusieurs définitions ont émergé. Généralement, toutes tournent autour de la langue française qui en est la colonne vertébrale, la clé voire le cordon. La langue française, naturellement de la France, s'est vue diffuser à travers le monde par le biais de la colonisation. Dès lors, certains pays se sont appropriés ladite langue en en faisant une langue officielle voire seconde et une langue d'enseignement. D'autres l'ont enrichie avec des mots et/ou vocabulaires des langues locales. Et les autres encore l'ont dénaturée en essayant de l'adapter aux langues locales, tandis qu'une dernière catégorie essaye de se rapprocher de la norme. La langue française a alors subi des variations. C'est le cas dans plusieurs pays africains, ce qui fait de l'Afrique le premier continent qui compte le plus grand nombre de francophones et qui détient l'avenir de la langue française (OIF, 2018), pour l'avoir adoptée et adaptée dans le contexte africain. Ainsi, selon l'OIF (2014 :3),

Cinquième langue la plus parlée au monde, avec 274 millions de locuteurs, le français bénéficie de la croissance démographique des pays d'Afrique subsaharienne dont les systèmes éducatifs, bien que rencontrant des difficultés de natures quantitative et qualitative continuent d'accorder une place privilégiée à cette langue. Conformément à nos pronostics, la scolarisation en français a permis à plusieurs pays du sous-continent de connaître des progressions du nombre de francophones allant jusqu'à 30 % depuis 2010.

La Francophonie regroupe différents pays de par le monde entier. Ces pays, chacun avec ses langues locales, ont adopté le français comme langue officielle, d'administration, d'enseignement, etc. Dans certaines régions, le français a été « apprivoisé » selon les réalités sociolinguistiques des pays concernés. Il a ainsi subi des transformations à se dénaturer, à s'enrichir, à s'appauvrir, à s'africaniser (pour l'Afrique), à s'angliciser (pour les anglophones), à s'américaniser (pour l'Amérique), à s'asiatiser (pour l'Asie), à s'océaniser (pour l'Océanie), etc. Par conséquent, le français est devenu multiple et recouvre plusieurs facettes à travers le monde. Cet aspect fait de la francophonie, au-delà du simple fait de parler et/ou d'utiliser [le] français, un ensemble plus difficile à circonscrire. La Francophonie désigne souvent l'ensemble des personnes qui parlent le français comme langue maternelle,

langue d'usage, langue administrative, langue d'enseignement ou langue choisie du point de vue linguistique. Dans un contexte politique, il peut aussi renvoyer à une communauté de pays francophones mais aussi quelquefois à l'ensemble des pays ou régions membres de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie). Ce dernier aspect empêche certains pays à majorité francophone d'intégrer pleinement l'OIF. C'est le cas de l'Algérie où le français est parlé par une majorité aux accents différents, soit avec 84% de Francophones au total, supposant 64% de francophonie maîtrisée (OIF, 2022).

La langue française a réussi à se faire accepter dans plusieurs communautés linguistiques sans pour autant nuire aux langues locales. Ainsi, une sorte de symbiose s'est installée entre le français et les langues respectives des pays l'ayant adopté comme langue officielle, d'enseignement, d'administration. La complémentarité et non la concurrence se fait vite remarquer dans certaines situations de communication où une idée qui ne trouve pas d'équivalent dans telle ou telle langue est vite retrouvée dans l'une ou l'autre langue. Il y a une certaine interpellation linguistique, bien que les langues n'aient pas le même poids selon le rapport de l'OIF (2014 :32) sur la langue française dans le monde.

On peut penser qu'il y a autant d'espaces linguistiques qu'il y a de langues différentes. Or certains estiment que l'on compte actuellement jusqu'à 6000 langues sur la planète. Évidemment, ces langues n'ont pas toutes le même poids, le même statut ni le même rayonnement à l'échelle planétaire.

Le français n'est plus, du moins en Afrique, une infirmité de l'accident colonial qui a frappé l'Afrique, mais une langue du paysage sociolinguistique africain actuel. Par conséquent, le français est revendiqué de façon légitime comme un moyen de communication courante en Afrique et un outil de création artistique et littéraire par ses usagers africains voire une langue des savoirs. C'est ce que laisse sous-entendre Rabemananjara cité par Ngalasso-Mwatha (2012 :114) en ces termes :

Le parler du conquérant va permettre aux vaincus, aux dispersés de la planète, de se faire signe d'un continent à l'autre. Curieuse aventure ! L'Occident devenu le sémaphore de la négritude ! De Tananarive à Port-au-Prince, de Conakry à Harlem, de Bamako à Fort-de-France, de Trinidad à Bahia, de Dakar à Havane, de Nyassaland à Jamaïque, de Little Rock à Durban, les Négro-africains s'interpellent avec la nonchalance de l'accent anglais, la vivacité des propos français et la richesse vocales des Lusitano-Espagnols !

Ainsi, quoique les politiques linguistiques des États changent selon la tendance politique en vogue, les pays où le français a longtemps cohabité avec les autres langues locales auront toujours besoin du français. Pour cela, le passage à une autre langue, comme l'anglais au Rwanda et au Madagascar où le français avait servi comme langue officielle, d'administration, d'enseignement depuis un certain temps ne sera pas facile. Le français fait déjà partie du répertoire linguistique des Africains. Et ces derniers sont individuellement ou collectivement attachés au français pour une raison ou une autre. Souvent, entre les Africains de différentes langues nationales, le français sert de langue véhiculaire, tout en étant également une langue d'ouverture au reste du monde. Le cas du Cameroun illustre bien ce fait où « plus de 250 langues coexistent sur le territoire camerounais » (Sol, 2013 :49). Les Africains aiment alors le français de par son utilité pratique dans plusieurs secteurs de la vie des pays africains, et ce, indépendamment de son origine coloniale.

Le français en tant qu'outil et moyen de communication dépasse les frontières naturellement établies pour différencier les peuples de la planète. S'exprimer en français ne reflète ni la race du locuteur (surtout la couleur de la peau), ni son ethnie, ni son statut éducatif, ni son statut professionnel, ni sa religion, ni son pays, etc. Bref, le français n'est pas marqueur d'une quelconque identité distinctive des peuples au-delà du fait francophone, car là-même, des lusophones, des anglophones, des arabophones, des x-phones s'expriment en français pour le simple fait de communiquer. C'est-à-dire de partager, de mettre en commun les différentes idées.

N'est-il pas étonnant de voir les gens de toutes les couleurs et de tous les horizons réunis autour d'une même table ronde et échanger dans une seule et unique langue « le français », peu importe les accents, dans un climat d'entente et de compréhension mutuelle, loin de toutes sortes de considérations pour discuter de l'avenir du monde « francophone » à travers différents projets multidimensionnels ? C'est là le caractère fort de la langue en général et du français en particulier, à la fois vecteur de l'identité et facteur d'unité interétatique. En s'exprimant en français, l'on ne conçoit plus son identité comme étant faite d'appartenances multiples, certaines liées à une histoire ethnique et d'autres pas. L'on se voit plus en soi-même, en ses propres origines, en sa trajectoire. Un rapport d'unité se crée avec les autres locuteurs du français comme avec sa propre communauté, sa propre famille. Les traits de différence sont mis de côté et l'on ne milite désormais que pour la [notre] communauté francophone. C'est une communauté des personnes avec lesquelles l'on partage une même

langue mais qui, au fond, n'ont finalement que très peu de choses en commun, à l'exception la langue française. De plus, c'est une communauté des personnes avec lesquelles l'on peut se sentir extraordinairement proche. C'est dans ce sens-là que Maalouf (1998 :153), comparant la langue à la religion s'exprime ainsi : *La Religion a vocation d'être exclusive, la Langue pas. On peut pratiquer à la fois l'arabe, l'hébreu, l'italien, le suédois, mais on ne peut être à la fois juif, musulman, catholique et luthérien ; (...) La langue a cette merveilleuse particularité d'être à la fois facteur d'identité et instrument de communication.*

C'est ainsi que les pays ayant en partage la langue française se sont regroupés au sein de l'OIF comme une seule nation, une seule communauté avant toute autre considération qui confère par ailleurs à cette organisation une dimension « multiple » aux multiples français.

4. Le français et les autres langues dans l'espace francophone

Le français s'est répandu dans plusieurs pays du monde. Par conséquent, il entretient des rapports avec les autres langues locales [partenaires]. Ainsi, aujourd'hui, le français se présente sous plusieurs formes [des formes variées] à cause de sa large diffusion voire de son utilisation dans des contextes sociolinguistiques différents. En effet, quand une langue rencontre ou croise une autre et que ces deux langues cohabitent durant de longues années, elles finiront, chacune de son côté, par s'enrichir et/ou s'appauvrir. Mendo Ze (1999 :53) fait remarquer que

Ces variations consacrent le dynamisme de la langue, résultent du contact des hommes et des cultures et se fondent sur la nécessité de considérer le français comme outil d'expression de la vie totale des francophones, sans complexe ni frustration, sans distinction de l'appartenance culturelle ou de la langue maternelle initiale.

Tel est le résultat du métissage linguistique qui se conçoit selon Sesepe (1979 :55) comme « le processus qui consiste en une alternance systématique entre deux ou plusieurs langues à l'intérieur d'un acte de langage ou tout simplement la production d'un acte de langage linguistique hétérogène ». C'est ce qui arrive à la langue française ici et là en dehors de la Métropole généralement, voire à l'intérieur même de la Métropole pour quelques locuteurs ayant connu un brassage linguistique et/ou culturel ailleurs, surtout avec les migrants. Ces mots, utilisés longtemps dans une langue, finissent par intégrer la langue concernée jusqu'à ce que les locuteurs ne s'en rendent plus compte. Dans cette optique, Ducrot et Todorov (1972 :82) affirment que « l'existence de relations régulières entre deux langues différentes

amène souvent la création d'une langue mixte, permettant une communication directe, sans recours à la traduction». Par conséquent, le métissage linguistique transgresse les normes linguistiques des langues en usage car le locuteur produit dans cette situation les phrases dont les verbes, par exemple, changent de morphologie, de temps et de modalité.

Ainsi, les langues en contact [ici le français en contact avec les langues locales des pays où il est en usage dominant] doivent subir des influences d'ordre phonétique, grammatical, morphologique, sémantique, syntaxique et lexical. Le locuteur est alors invité à faire le choix du vocabulaire, dans son processus de communication, selon le lieu, le contexte ou le statut de l'interlocuteur en situation de communication. Les propos, ci-après, de Sol (2013 : 206-207) témoignent de l'appropriation de la langue française par les Africains et des conséquences y relatives :

Oui africaniser c'est lui donner une couleur locale / le français en ce moment ne sera plus un français des puristes / mais on va pouvoir lui donner une couleur locale avec des emprunts aux langues nationales et à d'autres langues africaines.

[...] il faut parler maintenant du traitement qu'on lui réserve / [...] il y a certains qui la respectent dans sa pureté comme on dit / il y en a plutôt qui pensent qu'il faut l'adapter, la contextualiser [...] parce que la langue française doit être adaptée en fonction des contextes / des situations de communication ; il faut l'adapter/ on la négriefie, on l'africanise / c'est ce qui est en vogue maintenant [...]

La langue française, par le biais de la Francophonie, est l'une des langues ayant réussi à conquérir de larges terrains, en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. Pour cela, et à cause des variétés dues aux contacts que le français a eu des autres langues, dans certaines régions du monde, l'on distinguera volontiers le « français d'Afrique » et/ou le « français en Afrique », le « français d'Asie » et/ou le « français en Asie » du français de France (Paris), par exemple.

Bref, l'on peut dire que la *langue française* est perçue, par ses locuteurs non natifs, essentiellement comme un outil fonctionnel, dans un rapport marqué du sceau du pragmatisme et de l'utilité. C'est d'ailleurs également le cas pour les *langues nationales* dont les usages et les déclarations qui les accompagnent ne font que marginalement affleurer une approche militante. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, bien que présente à l'esprit des locuteurs, l'origine historique de l'arrivée de la langue française sur le continent africain et dans l'océan Indien (la colonisation), ne suscite que fort peu d'expressions d'hostilité à son endroit. Même si son caractère obligatoire, voire « imposé », peut être relevé, les réserves qu'il pourrait engendrer s'exprimeraient à l'encontre des politiques nationales, ce qui,

soixante ans après les indépendances, semble assez logique. Cela ne signifie pas pour autant que les citoyens ne perçoivent pas l'intérêt pour les pays francophones du Nord, et singulièrement pour la France, de maintenir et d'accroître la présence de la langue française à l'échelle internationale. Ils insistent néanmoins surtout sur le levier que représente la maîtrise de cette langue. Enfin, le recours très fréquent au français, qui semble se confirmer, n'entame pas les pratiques plurilingues qui sont indiscutablement une caractéristique des contextes sociolinguistiques francophones du Sud.

5. Variétés du français en Francophonie

Il n'est plus à démontrer que « la présence du français dans le monde contemporain est très diverse, comme sont variables les conditions de son appropriation, en fonction de demandes et d'offres multiples » (Castelloti et Chalabi, 2006 : 4^{ème} Couverture). La pluralité de locuteurs du français, chacun dans sa communauté [socio]linguistique, amène à affirmer l'existence de plusieurs facettes du français. Et c'est vrai, une langue se parle différemment selon les compétences du locuteur concerné, mais aussi selon les contextes son enseignement-apprentissage. Une langue peut aussi s'écrire de plusieurs façons [toutes acceptées par la communauté concernée] selon l'évolution de la langue dans le temps, la linguistique diachronique ou évolutive qui considère l'étude de la langue d'un point de vue évolutif (Saussure, 1916). Ainsi, l'orthographe rectifiée et tolérée de certains mots du français ne cesse d'étonner les francophones non avisés. C'est le cas de « événement » et « évènement » ; la disparition de l'accent circonflexe sur tous les mots qui ne portent pas confusion (naître ou naitre ; paraître et paraitre ; etc.). Tout cela pour montrer qu'une langue évolue dans et avec le temps. De plus, dans certaines régions du monde, on constate ce qui constitue, selon l'expression de Sartre, la « défrancisation du français » (Blé Kain, 2016) par une catégorie de locuteurs, surtout les non-instruits, ce qui crée des sens multiples pour les vocables alors employés. Ainsi, cette langue ne peut être comprise ni par un locuteur s'exprimant exclusivement en français métropolitain ni par une personne instruite dans une autre langue locale de son pays. Feussi, dans son ouvrage *Parles-tu français ? Ça dépend...* (2008 : 154-155), va jusqu'à donner les noms les plus fréquents pour désigner les différents pôles du français à Douala [Cameroun]. Il cite entre autres noms :

- *français moyen* avec comme nominations : français simple, normal, familier, courant, commun, du quartier, des bancs de l'école ;

- *bon français* avec comme nominations : français soutenu, académique, raffiné, élevé, standard, supérieur, gros français, des intellectuels, du campus, de la haute société, des longs crayons ;
- *francanglais* avec comme nominations : fran-anglais, camfran-anglais, franglais, truc, bricolage, francam(erounais), des jeunes, des yors, à la mode, des rappeurs, des paresseux, de la débrouillardise ;
- *mauvais français* avec comme nominations : français de la rue, petit français, bas, décousu, (des mamans) du marché ;
- *français personnalisé* avec comme nominations : français de haut niveau, élevé, de personnalisation.

Tout cela rentre dans ce que l'on qualifie de français du Cameroun [pour le Cameroun bien sûr], ce qui peut se retrouver ailleurs où l'on parle du français ivoirien, abidjanais, sénégalais, dakarois, malien, togolais, lyonnais, marseillais, parisien, canadien, algérien, haïtien, égyptien, marocain, louisianais, etc. avec des accents forts différents illustrant des variétés du français, mieux des multiples facettes du français. Par ailleurs, comme le note Feussi (2008 :104), « *dans les représentations, le bon français apparaît donc comme l'idiome des usages formels et écrits, dans la vie professionnelle comme dans la vie politique (discours et documents officiels).* »

Par ailleurs, en tant que Burundais, des constats sur les variétés du français ont été relevés. Avant tout, il importe de préciser que la langue française n'est accessible qu'aux personnes ayant fréquenté l'école. C'est en quelque sorte une langue de l'élite. Ainsi, nous pouvons avoir des catégories suivantes :

- *le français soigné* : c'est le français dit « plus ou moins normé », c'est-à-dire intelligible, compréhensible et accessible à un locuteur normal du français ; par exemple à un Français de naissance et de nationalité.
- *le français malade* : c'est le français des personnes n'ayant pas poussé leurs études plus loin, un français difficilement intelligible et compréhensible aux locuteurs naturels du français.
- *le français simple* : c'est le français des communications limitées, de la débrouillardise, mais accessible. Ici, le locuteur, dans son vocabulaire limité, essaie de s'efforcer à parler français.

- *le kifrançais* : c'est le français mélangé au kirundi. C'est un français courant au Burundi dans plusieurs situations de communication. C'est le français des locuteurs du français et du kirundi qui interfèrent les deux langues.
- *le kiangfrançais* : c'est un mélange des trois langues kirundi, anglais et français désormais officielles au Burundi. En certains moments, le locuteur le fait inconsciemment et/ou sciemment pour montrer ses capacités à s'exprimer en plusieurs langues.
- *le frankiswang* : c'est un mélange du français, kirundi, swahili et anglais. Avec l'enseignement de ces quatre langues dès le primaire, la plupart des apprenants écoliers n'arrivent pas à distinguer ces langues. Ils les mélangent dans leurs propos qui, au final, sont incompréhensibles.
- *le francanglais* : c'est le français et l'anglais mélangés. Cela se remarque surtout chez les locuteurs de ces deux langues. Ce mélange se produit en cas d'un mot qui ne revient pas facilement dans la mémoire du locuteur dans l'une ou l'autre langue.
- *etc.*

Ces variantes du français entraînent parfois des incompréhensions entre les locuteurs, avec des incidences sémantiques pour un locuteur non avisé. Pour ce dernier, certaines phrases, expressions, mots ou segments peuvent paraître incompréhensibles. Ils font pourtant partie de la langue française et/ou sont inclus ou utilisés dans cette langue. Leur inclusion est souvent volontaire ou inconsciente et les auteurs ne s'en rendent parfois pas compte. À noter également que le strict respect de la norme dans certaines situations de communication est parfois mal perçue, comme le montre le passage suivant : « [...] au cas où un scolarisé arrive dans un café et parle un français respectant la norme scolaire, la réaction des autres participants peut être de l'inviter à parler comme les autres, dans un français relâché, sinon il pourra être marginalisé » (Feussi, 2008 :138).

Voici alors une série d'exemples de mots, segments, phrases ou expressions qui sont employés dans la langue française sans tenir compte de la « norme » préétablie.

Ces exemples font état d'intercompréhension ou d'incompréhension entre les locuteurs en présence selon les contextes donnés. Ils se révèlent donc d'un mélange d'anglais, des langues [africaines] locales qu'on essaye de franciser.

- Quand tu such la télé tu vois que chez les watt
Est-ce qu'on suffa même du ngué ? tout le monde est bath !
Dès que je tombe là-bas je hole un bolo
N'importe quel bolo qui peut me gui les do
Promener les chiens, moi je vais bolo
Laver les cadavres, moi je vais bolo
Même épouser les veuves hein ! moi je vais bolo
Fait quoi fait quoi j'aurai les do
Foumban – Foumbot je vais go
(Extrait de « je go » in Koppo, 2004 : Je go (album musical-rap), cité par Feussi, 2008 :82)

- Est-ce que tu know que le Pasto de Melen-ci me fait souvent lap ? L'autre day de Sainte cene, le body-là a failli dou le culte sans sa robe. Il golait déjà djoum dans le temple quand la macho qui est sa secrétaire paroissiale lui a ask que Pasto tu go où comme-cà sans ta robe ? Il fallait see, le Pasto est comot du rang et a marra pour aller falla sa robe.
(Extrait du journal La cloche, mensuel d'information de l'église évangélique du Cameroun, Août 1999, p.8, Melen, Yaoundé, cité par Wamba et Noumssi dans « Le français au Cameroun contemporain : Statuts, pratiques et problèmes sociolinguistiques », in Dynamique du français au Cameroun, p. 31).

- Je sus en voyant un jour un client de mon maitre « et de surcroit fonctionnaire » comme Masso Yo dit, se lever après avoir lui aussi ingurgité quelques bouteilles du même Beaufort ... et des femmes alentours (Cité par Medjo Elimbi, 2016 :118)
- C'est nous les sans-diplôme-fixe qui ndoloons (aimons) vraiment notre cher continent (Cité par Fandio Ndawouo, 2016 :95)
- Il science (il cogite), oui il a commencé à sciencer (à méditer) pour savoir pourquoi son business n'a paswaka (n'a pas marché), il était lui aussi un scienceur (il se révélait comme un intellectuel) (Idem : 90)
- On a attrapé le tricheur de livre là où il mbolotait (travaillait) (Idem : 95)
- Si quelque chose comme ça arrivait à ses égaux, ils allaient dire comment les Kamers (les Camerounais) les ont frappés (arnaqués) (Ibidem).

Pour conclure cette série d'exemples, il importe de préciser que Mendo Zé (1999) parlait d'une langue « éclatée » dans un collectif qu'il a dirigé et où une palette d'études intéressantes et multidimensionnelles se consacrait à la dynamique du français au Cameroun. D'autres études sur le Cameroun ont aussi été réalisées dans ce sens (Nzessé, 2009 ; 2012 ; 2015 ; Biloa, 2003 ; etc.). Soulignons, par ailleurs, que le Cameroun n'est qu'un cas parmi tant d'autres à travers le monde, le Cameroun étant baptisé « l'Afrique en Miniature ». De plus, l'Afrique est le continent qui renferme plus de Francophones (OIF, 2018).

Prof. CLEMBIG, PhD

IV. LES GRANDES FAMILLES OU ZONES FRANCOPHONES

1. Le français d'Afrique ou en Afrique

L'irruption du français dans l'univers linguistique africain remonte à plus de deux siècles. Introduit dans les mœurs quotidiennes sous forme de contrainte et à des fins d'assimilation, le français a fini par s'imposer et par être adopté. Il a ainsi acquis au fil du temps de l'histoire, des statuts et fonctions diversifiés. Langue en contact avec d'autres langues en mutation, par-delà les interférences linguistiques résultant de sa non maîtrise par les locuteurs, le français révèle ses limites pour l'Africain soucieux de décrire un univers complexe par rapport auquel il n'a pas originellement été conçu. Ce qui arrive généralement par contingence historique aux langues chargées de rendre compte des émotions et réalités exotiques est vécu par le français en Afrique : le devoir de puiser dans le répertoire lexical local lorsque la périphrase s'essouffle. De là, le phénomène d'emprunts. Bien plus, celui des altérations morphosyntaxiques et phonologiques (faits mélodiques, distribution accentuelle, syllabation, etc.)

2. Le français de Belgique

a) Introduction

A cause des contacts intensifs entre la Belgique francophone et la France, le français de Belgique s'approche du français de référence mais certaines différences subsistent. Le nombre le plus important de particularités linguistiques du français de Belgique se situe évidemment au niveau lexical. Pour désigner les spécificités de la langue française en Belgique, on emploie le terme **belgicisme**, mais la définition de cette notion et les critères utilisés pour la constitution des listes de belgicisms ne sont pas homogènes. Dans les belgicisms, il est possible de classer non seulement toutes les différences entre le français de Belgique et le français de référence attestées exclusivement sur le territoire belge, mais aussi des phénomènes existant dans le français de Belgique et dans le français parlé dans les régions françaises proches de la Belgique ou des particularités du français de Belgique attestées également en France où elles sont considérées comme archaïsmes ou ont un emploi limité.

b) Domaines d'emploi des belgicisms

On peut rencontrer des belgicisms dans l'administration, au travail, dans l'enseignement, donc dans les domaines où la réalité extralinguistique belge diffère de la France, mais aussi dans la vie quotidienne. Nombreux sont les belgicisms couramment employés dans les médias belges.

La Belgique est composée de trois communautés (flamande, française et germanophone)

Et dans le français de Belgique, il existe plusieurs mots dérivés du substantif **communauté**. Outre l'adjectif « communautaire » qu'on emploie fréquemment aussi en France (surtout en relation avec les communautés européennes), les verbes **communautariser** « transférer la compétence nationale à la compétence des communautés », **décommunautariser** « transposer de la compétence d'une des communautés à la compétence nationale », le substantif **communautarisation** « transposition de la compétence nationale à la compétence des communautés » et l'adjectif **bicommunautaire** « qui se rapporte aux communautés flamande et française » ont été créés en Belgique. A la mairie (maison communale, travaille le maire (bourgmestre ou mayor, éventuellement **maieur**) et ses adjoints (échevins) chargés d'une partie de l'administration de la commune. Le registre d'état civil ne remet pas aux nouveaux mariés le « livret de famille » comme en France mais le **livret de mariage**.

Pour désigner une personne qui fait la navette par un moyen de transport collectif entre son domicile et son lieu de travail, les Belges emploient le mot **navetteur**. Les communes ont le droit d'accorder les subventions (**subsides**) et veillent à empêcher le collage des affiches sur d'autres (**surcollage**).

Pour dénoter le périphérique, le français de Belgique se sert d'un germanisme « **ring** ». Certains belgicisms sont utilisés dans la terminologie économique et juridique, par exemple les substantifs collocation « emprisonnement », « internement de malades mentaux »,... **jobiste** « étudiant qui fait un travail rémunéré, généralement occasionnel », les verbes **colloquer** « emprisonner », « interner un malade mental », **jober** « exercer un travail occasionnel », **péréquater**¹ « adapter au coût de la vie », **prester** « accomplir un travail » ou les expressions prêter de l'argent, « emprunter de l'argent », donner son renon (renom) « résilier le bail ».

Un nombre important de belgicismes est employé dans l'enseignement. Pour désigner l'école maternelle les Belges utilisent l'expression **école gardienne** et l'institutrice dans l'école maternelle est appelée **institutrice gardienne**.

Les **régents** enseignent dans les classes du degré inférieur du secondaire (primaire). Le substantif **lycée** est remplacé en Belgique par le nom **athénée**. Les études secondaires avec ou sans latin et grec (**humanités**) ont été remplacées par les études les études secondaires favorisant les options **renovées**. Le substantif **student** désigne l'étudiant et le nom **auditoire** la salle de cours. Le **kot** est une chambre ou un petit appartement loué à un étudiant et les étudiants qui habitent en **kot** sont appelés **koteurs** ou **cokoteurs** (s'ils partagent le même kot).

Pour désigner l'année universitaire les Belges emploient l'expression **année académique**. Les études supérieures ne sont pas divisées de la même façon qu'en France et le premier grade universitaire s'appelle **candidature**. Plusieurs belgicisms sont présents dans l'argot des étudiants belges. Les étudiants qui redoublent une année sont appelés **bisseurs**, les étudiants qui sèchent les cours sont **brosseurs**. La **fourche** est un temps libre dans un horaire entre deux périodes de cours. Le substantif **copion** désigne un document préparé pour la fraude à un examen, la **buse** est un échec à un examen, le verbe **bloquer** (on a aussi le nom **bloqueur**) est employé dans le sens de bûcher et **mofler** dans le sens de « faire échouer à un examen ». Le **mofleur** est un professeur ayant la réputation d'infliger beaucoup d'échecs.

Dans le français de Belgique, on découvre plusieurs particularités lexicales pratiquement dans tous les domaines de la vie quotidienne. Comme exemple, il est possible de citer des expressions relatives à l'habitation et à l'alimentation. Dans la terminologie d'habitation, on peut rencontrer les belgicisms suivants : **maison-bel-étage** « maison avec rez de chaussée surélevé », **unifamiliale** « maison qui n'est destinée qu'à une seule famille », belle place (place de devant) « pièce la mieux meublée où l'on reçoit », **posture** « statuette », boiler « chauffe-eau », **lessiveuse** « machine à laver », calandre « machine à repasser le linge », **clenche** « poignée de la porte » **femme d'ouvrage** (femme à journée), « femme de ménage »

Comme dans les autres variétés de la langue française, il existe un nombre important de spécificités lexicales dans le domaine de l'alimentation. Plusieurs belgicisms désignent des produits de boulangers. Par exemple **pain intégral** « Pain complet », **pain français** « baguette », craquelin « pain au lait et au sucre ». La boucherie où l'on vend spécialement de la viande de mouton s'appelle **moutonnerie**. Plusieurs légumes portent des noms différents en France et en Belgique. Exemple : salade (laitue dans le français des français), **groseille grise** ou **grosse groseille** (groseille à maquereau dans le français de France.)

c) Extension géographique des belgicisms et fréquence de leur emploi

Assez longtemps, les linguistes belges présupposaient une entité « français de Belgique » et ils ne distinguaient pas les belgicisms utilisés dans toute la Belgique francophone de ceux dont l'emploi est géographiquement ou stylistiquement limité. Les belgicisms dont coïncide avec les frontières de l'Etat sont appelés « stalismes » (ce terme a été utilisé pour la première fois par Jacques POHL en 1984)

Il s'agit essentiellement du vocabulaire administratif tel que **accises** « impôts indirects sur le commerce de l'alcool », (les Belges emploient aussi le substantif « accisien » désignant

l'argent du service « des accises »), **Athénée** « lycée », milice « celui qui accomplit son service militaire », **minimex** (abréviation de l'expression « minimum de moyen d'existence »). La majorité de l'expression des étudiants est également attestée dans tout le pays. Par contre, certains mots et emplois ont une extension géographique restreinte. Exclusivement dans la région liégeoise, sont employés les **bonbons** « biscuit », **chique** « bonbon », **méhin** « ennui de santé », **balter** « plaisanter » ou l'expression **avoir pour faire** « être dans l'aisance ». Plusieurs belgicisms ne sont en usage que dans la région bruxelloise. Il s'agit surtout des expressions empruntées au flamand, comme **broil** « désordre », **smul** « individu sans valeur », **zieverer** « bavard impénitent ». Certains belgicisms sont utilisés en France (essentiellement dans le Nord) ou dans d'autres zones francophones (en SUISSE ET AU canada). Par exemple le substantif **avant-midi** « matinée » est attesté au Canada, le nom **auditoire** « salle de cours » est utilisé également en Suisse et dans certaines régions françaises. Sont en usage les expressions **aubettes** « kiosque », **femme d'ouvrage** « femme de ménage » et les septante et nonante.

Certaines différences entre le français de France et le français de Belgique existent aussi dans la fréquence d'emploi de quelques mots. A la différence des Français, les Belges utilisent souvent dans la fonction adverbiale l'adjectif « **fort** » qui remplace « **très** » employé dans le français de référence.

Les Belges emploient couramment le substantif **subside** « subvention » attesté dans les dictionnaires français mais rarement employé. Dans le français de Belgique, on utilise fréquemment le nom **entièreté** qui est plutôt rare en France parce que les Français préfèrent le substantif « **totalité** ».

d) Formation de nouvelles unités lexicales dans le français de Belgique et belgicisms sémantiques

Le français de Belgique évolue de la même façon que le français de référence. Pour former de nouvelles unités lexicales, les Belges se fixent de mêmes affixes que les français. A l'aide de ces préfixes et suffixes, le français de Belgique a créé des mots non attestés dans le français de référence. Dans le domaine de la suffixation, il est possible de citer les substantifs aidant « celui qui aident », ardoisier « couvreur », dineur celui qui prend le repas de midi, exercier cahier d'exercices, houillerie, exploitation des mines de charbon, laverie, buanderie, logistique, action d'élaborer les lois, légumier ou verdurier, marchand des

légumes, machiniste, mécanicien, conducteur de locomotive, plafonneur plâtrier, sénior ; résidence pour personnes âgées, subsidiations, action de subventionner, siroperie fabrique de sirop, les adjectifs amiteux amical, exemplatif, relatif à l'exemple, principautaire relatif à la principauté».

Les préfixes ont permis de former par exemple les substantifs décumul « séparation fiscale des revenus d'un couple », diffusion « réinstauration de l'autonomie des communes qui avaient été fusionnées », méconduite, « mauvaise conduite ».

Les verbes *adire* convaincre, *décumuler* ; « séparer du point de vue fiscal », *se méconduire* « se conduire mal », ou *prépensionner* « mettre en préretraite ».

Dans la région bruxelloise, le français se sert souvent du préfixe **ver-**emprunté au flamand. Comme par exemple, on peut citer des verbes *veroublier* « oublier », *verexpliquer* « expliquer ».

Certains verbes sont utilisés en Belgique –à la différence du français de référence– avec un préfixe, par exemple, *s'abaisser*, (« baisser ») dans le français de référence), *ac(c)conduire* (conduire dans le français de référence) *soulever un lièvre*, (« lever un lièvre » dans le français de référence). Par contre le verbe redoubler est employé en Belgique sans préfixe (« il double sa classe »).

Quelques fois, le français de Belgique et le français de référence n'emploient pas les mêmes affixes, par exemple *rabattre les oreilles* (« rebattre les oreilles » dans le français de référence), *minorisation*

(« minoration » dans le français de référence), *rancuneux* (« rancunier » dans le français de référence).

Dans le français de Belgique, les mots composés se forment de la même manière que dans le français de référence. Parmi les mots composés créés dans la variété de la langue française, on peut citer les substantifs *accroche-pied* « croche-pied », après quatre heures « partie de la journée entre le goûter et le repas du soir », *avant plan* « premier plan », *bel- étage* « rez-de-chaussée surélevé », *carte -vue* « carte postale », *court vite* ou *va vite* « diarrhée », *demi -doux* « personne un peu simple d'esprit », *frotte-manche* « flagorneur », *chemin- de-ferriste* « cheminot », *mêle -tout* « personne qui se mêle de tout » *porte-paquet* « porte-bagages », *tapis- plein* « moquette », *toute-boîte* « imprimé gratuit distribué dans toutes les boîtes aux lettres ».

Certains mots n'ont pas le même sens dans le français de Belgique et dans le français de référence. Il s'agit par exemple des belgicisms sémantiques suivants : banlieue « omnibus », bouger à « toucher à » calepin « cartable d'écolier », doubleur « élève qui redouble la classe », farde « chemise », « dossier », griffe « égratignure », lycée « école secondaire pour jeunes filles », mallette « cartable », pantoufle « chaussure de toile pour la gymnastique », pistolet « petit pain rond », place « pièce d'habitation »

Préfet « *directeur d'un lycée* », quartier « petit appartement », ramassette « pelle à poussière », torchon « serpillière ».

e) Archaïsmes

Les Belges emploient plusieurs expressions considérées en France comme archaïques et le conservatisme est l'un de traits caractéristiques du français de Belgique.

Le substantif clignoteur, utilisé autrefois même en France, désigne en Belgique toujours le dispositif servant à indiquer la direction que va prendre un véhicule tandis que le français de France préfère aujourd'hui le nom « clignotant ». Parmi les autres archaïsmes présents dans le français de Belgique, on peut citer les substantifs aubette « kiosque », gazette « journal », lessiveuse « machine à laver », malle « bateau », minerval « droit de fréquentation de certaines écoles » roulage « circulation routière », l'adjectif cru « climat froid et humide » ou les verbes espatrouiller « étonner fortement » courtiser « être fiancé ». L'emploi des mots déjeuner, dîner et souper pour désigner le repas de matin, de midi et du soir existant dans des autres variétés de la langue française, est également archaïque.

Le vocabulaire juridique belge est encore plus archaïque que le vocabulaire juridique français. Au lieu du verbe «, enquêter », les Belges emploient indiquer ; au lieu de l'expression «il résulte (de la procédure) ou il appert (des documents) », on utilise en Belgique il conste et au lieu du substantif « pertinence » et de l'adjectif « pertinent », on peut rencontrer relevance (« les faits sans relevance dans notre affaire ») et relevant (« faits relevants »). On a aussi le verbe comminer « prononcer ». Exemple : « Le conseil communal peut comminer des peines contre l'infraction ».

f) Les emprunts

Pour des raisons géographiques et historiques, il existe assez de différences entre le français de Belgique et le français de référence dans le domaine des emprunts. Le français de Belgique a emprunté plus de mots à l'allemand et surtout au flamand que le français de référence. Le

règne des Habsbourg espagnols a influencé aussi le lexique du français parlé en Belgique et les Belges emploient certains emprunts à l'espagnol que les français ne connaissent pas. Plusieurs mots ont été empruntés à l'anglais et il ne faut pas oublier les emprunts aux langues régionales parlées sur le territoire belge (surtout au wallon et au picard), issues comme le français de référence de la langue d'oïl.

Le français de Belgique a emprunté aux langues régionales des mots ainsi que des locutions. Plusieurs emprunts sont utilisés par la majorité de la population francophone de Belgique. Il s'agit par exemple des substantifs archelle « étagère », cacaille « objet sans valeur », cumulet « culbute », ducasse « fête patronale », escabelle « échelle double », flatte « bouse de vache », « béret de certains groupes d'étudiants », place « pièce d'habitation », rawette « petit supplément gratuit », « enfant dernier- né, venu au monde longtemps après les autres ».

Des verbes comme ravoir « prendre sa revanche sur quelqu'un » et se ravoir « retrouver sa condition physique normale après une émotion ». On a aussi une locution comme prendre le café « manger vers 16heures.

Parmi les expressions dont l'emploi est géographiquement limité, on peut citer par exemple ne pas faire de bien « être inquiet », avoir bien le temps « être dans l'aisance », aller faire enrager « aller au diable ».

Dans le français de Belgique, il existe aussi des emprunts au latin non attesté dans le français de référence, par exemple culpeux « délictuel », vinculer « réduire à l'impuissance ». Les Belges utilisent également la locution latine qualitate qua, remplacé dans le français de référence par « ès qualités ». Dans l'enseignement et dans l'administration, on emploie valves ou ad valsas « tableau d'affiche » et minerval « droit de fréquentation de certaines écoles ».

Les emprunts à l'espagnol apparaissent dans le français parlé sur le territoire belge d'aujourd'hui aux XVIIème et XVIIIème siècles. L'emploi de la majorité de ces emprunts n'était qu'éphémère, à l'exception de quelques mots comme amigo « prison de police », caracole « escargot », escavèche « poisson en gelée vinaigrée », qui sont employés en Belgique même aujourd'hui. Parmi les emprunts les plus récents, on peut citer les substantifs bodega « débit de boisson », considéré en Belgique comme vieilli. En général, il faut dire que le nombre d'emprunt à l'espagnol dans le français de Belgique et dans le wallon est très restreint et leur importance est souvent surestimée.

L'influence de l'allemand sur le français de Belgique reste assez limitée. Les Belges ont emprunté à l'allemand par exemple les mots *froebel* « école maternelle », *ring* « périphérique », *maitrank* « boisson constituée de vin blanc additionné de cognac ».

Dans plusieurs cas, on s'aperçoit que le français de Belgique dispose d'emprunts non attestés dans le français de référence, mais utilisés dans les langues slaves. On peut citer, par exemple année académique « *akademicky rok* », *student* (*student*), *logopédie* (*logopedie*), etc.

Les rapports entre les francophones et les néerlandophones et le bilinguisme d'une partie de la population belge ont créé des conditions favorables pour les emprunts entre deux langues. Dans les emprunts au flamand, il faut distinguer les expressions proches du flamand par leur forme, considérées comme bruxelloises et utilisées surtout dans le parlé appelé « brusselaire », des unités beaucoup mieux intégrées dans le système de la langue française et employées sur le territoire belge.

Dans le premier groupe, on peut classer par exemple les mots *boestring* « hareng fumé », *bröl* « désordre », *broubeler* « bredouiller », *kapstok* « porte -manteau », *ktotje* « petite amie », *smul* « imbécile », *sukkeler* « pauvre type », avoir un *dikkenek* « être prétentieux ». On a aussi des locutions calquées : Avoir des ruses avec quelqu'un (faire des ruses avec quelqu'un) « avoir des ennuis avec quelqu'un », faire de son nez « faire des embarras », ne pas savoir de chemin avec quelqu'un « ne pas savoir comment s'y prendre avec quelqu'un », tenir le fou avec quelqu'un « se payer la tête de quelqu'un », tirer son plan «se débrouiller ».

Dans le deuxième groupe appartiennent les mots *bourgmestre* « maire », *dringuelle* « pourboire », « argent de poche ».

Comme le français de référence, le français de Belgique subit l'influence de l'anglais. Le patriotisme belge est moins fort que le patriotisme français et l'anglophobie et la révolte contre la culture américaine n'y sont pas très développées. Pour ces raisons, les attaques contre les anglicismes sont moins fréquentes en Belgique qu'en France. Les différentes attitudes envers les anglicismes sont dues aussi au fait qu'à Belgique n'est pas – à la différence de la France – un pays monolingue. Les deux principales communautés linguistiques belges se réunissent rarement dans la lutte contre l'anglais. Dans la majorité des cas, l'anglais est un allié dans le combat contre le français dans la région flamande ou contre le flamand en Wallonie. Il existe aussi un concept selon lequel l'anglais pourrait créer un pont entre les francophones et les néerlandophones en Belgique, et plusieurs jeunes Belges communiquent entre eux dans cette langue.

Il existe une différence importante entre la France et la Belgique dans fréquence d'emploi des anglicismes. Pour désigner les joueurs de football, les Français emploient les mots « gardien », « arrière », « milieu » et la fréquence d'emploi des anglicismes « keper », « back », « half » est aujourd'hui extrêmement restreint tandis que les Belges emploient ces anglicismes couramment. On entend les anglicismes goal et half-time beaucoup plus souvent en Belgique qu'en France où ils sont considérés archaïques et les expressions kick-off ou throw-in ne s'emploient qu'en Belgique.

A la différence de la France, l'emploi des anglicismes est beaucoup moins limité par des mesures administratives et pour cette raison il est possible de rencontrer dans les magasins belges les anglicismes comme after-shave (« après usage » dans le français référence), body milk (« lait de beauté » dans le français de référence). Les agences de voyage belges offrent minitrip « petit voyage organisé ». Parmi les autres anglicismes couramment employés en Belgique, on peut mentionner home « résidence », full time (part time) « temps complet » («mi-temps »), caddie « chariot », penty « collant ». Il existe aussi des anglicismes attestés seulement en Belgique, comme jobiste « un étudiant qui fait un travail rémunéré, généralement occasionnel » ou flat « studio », « petit appartement ». Les Belges ont aussi formé quelques pseudo-anglicismes, qui semblent empruntés à l'anglais mais ne sont attestés dans les pays anglophones. C'est le cas de tramway-man, taxi-man ou des termes désignant les joueurs ou les « supporters » des clubs de football en Belgique. Exemple : Sportingman, Racingman, Standardman. Il y a une grande différence dans l'emploi des anglicismes entre la Wallonie et Bruxelles où les contacts entre le français et l'anglais sont plus fréquents et l'anglais y joue le rôle d'une langue neutre dans les situations quand il faut choisir entre le français et le néerlandais.

En bref, il existe toujours des différences entre le français de Belgique et le français de référence bien que les deux s'approchent progressivement. Le vocabulaire du français de Belgique est influencé en Wallonie par le wallon et les autres langues régionales parlées dans la Belgique francophone et dans la zone bilingue bruxelloise par le néerlandais. Comme dans toutes les variétés non métropolitaines de la langue française, plusieurs archaïsmes et dialectalismes sont attestés dans le français de Belgique. Les Belges ont aussi un rapport aux anglicismes différent de celui des Français.

3. Le français canadien

Ce qu'on appelle le français canadien est un français qui s'écarte jusqu'à un certain point du français standard en raison de son aspect phonétique archaïsant et d'un apport lexical particulier (canadianismes et anglicismes).

Le français du Québec est une langue bien particulière, surtout avec les archaïsmes et les anglicismes dans son vocabulaire. Cette particularité n'existe pas sans raison : la province du Québec, dispose, elle-même, d'une histoire, d'une situation géographique et d'une condition économique bien particulière.

On évalue toujours le français du Québec sur le français de la France. Ce n'est pas correct, parce que ce dernier est une norme externe qui a progressé d'une manière différente. Les « redresseurs de torts » linguistiques critiquent souvent cette langue, tout en ignorant les faits que cette langue a connu une évolution extraordinaire, et qu'elle répond, sinon parfaitement, au moins correctement aux besoins spécifiques de la société québécoise.

Pendant des siècles, les Québécois ont tout fait pour sauvegarder leur français. Ce qui évoque toujours des réflexions. Un critique canadien a dit que la langue d'une nation a pour fonction d'enregistrement de l'histoire et la réalisation de la tradition de cette nation. Dans ce sens, la langue n'est pas un outil de communication, mais la base de l'existence d'un peuple, un système sans lequel la culture d'une nation ne peut se montrer différente des autres.

En effet, le français parlé au Canada est marqué par ses origines : c'est un parler propre au nord de la France du XVIII^e siècle, encore relativement archaïsant au plan phonétique, légèrement différent dans un grand nombre de mots d'origine régionale (Normandie, Saintonge, Poitou, etc.), canadienne et britannique ou anglo-américaine. Mais on ne peut plus dire, comme des voyageurs français le rapportaient au XIX^e siècle, qu'on s'imagine entendre parler les « contemporains du marquis de Montcalm » et que, selon les mots de lord Durham, les francophones du Canada sont restés « une société vieille et retardataire dans un monde neuf et progressif ». De façon générale, le français canadien reste une « variété régionale de français », comme le sont celui des Wallons en Belgique et celui des Suisses romands. On observe dans ce français canadien régionalisé non seulement des mots des niveaux de langue familier et populaire, ainsi que des anglicismes et des emplois critiqués, mais également un niveau standard, qu'on appelle le français canadien standard ou parfois appelé le français québécois standard qui sert souvent de modèle aux Canadiens de langue française des autres provinces, à l'oral comme à l'écrit. Bien que les Canadiens francophones aient cessé de

considérer leur français comme un « jargon inintelligible », il reste encore stigmatisé chez beaucoup d'entre eux. Pourtant, par rapport au chemin parcouru, le français parlé au Canada, notamment au Québec, s'est considérablement rapproché du français dit international. Elle est révolue l'époque où, comme le linguiste français Antoine Meillet pouvait écrire en 1918, que les Canadiens francophones « ne contribuent pas à la culture française parce qu'ils ont rompu le contact avec elle ».

Néanmoins, à l'exemple de l'anglais canadien terre-neuvien, le français canadien est marqué par une variété particulière utilisée dans les Maritimes : le français acadien. Si beaucoup de Français ayant immigré au Canada dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle provenaient du nord de la France (Normandie, Perche, Île-de-France, Bretagne, Champagne, Picardie, Anjou, Maine, Touraine, etc.), la plupart de ceux qui se sont installés en Acadie étaient originaires de l'ouest de la France (Poitou, Aunis et Saintonge). Mais les variantes linguistiques notées en Acadie ne correspondent pas aux frontières provinciales. En réalité, il n'y a pas une seule variété acadienne dans les Maritimes, mais plusieurs.

Par exemple, l'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick semble plus caractéristique que celui parlé dans le Nord-Ouest et celui parlé dans le Nord-Est. Plus que partout ailleurs en Acadie, l'alternance et l'emprunt à l'anglais semblent plus fréquents dans les communautés acadiennes du sud-est du Nouveau-Brunswick. De façon générale, les influences linguistiques franco-québécoises ont commencé à affecter la vitalité des acadianismes dans certaines régions. C'est un phénomène qu'on observe également en anglais canadien, même s'il semble de plus en plus s'homogénéiser au profit de l'anglo-ontarien. Enfin, on parle beaucoup des anglicismes employés dans le français canadien, notamment au Nouveau Brunswick et en Ontario où le français est en situation de contact intensif avec l'anglais. Après la Conquête britannique de 1763, on pouvait affirmer qu'un décalage, voire un fossé, a pris forme entre le français du Bas-Canada (Québec) et le français de France. Ce décalage s'est amplifié au cours du siècle suivant la Conquête au point où les anglicismes ont fini par creuser un véritable fossé entre les deux variétés de français. Toutefois, il semble bien que cet écart soit définitivement arrêté pour amorcer un certain rapprochement. Pour les Français, le parler « canadien », au demeurant « charmant » avec son « joli accent », est souvent perçu comme un peu « exotique », mais pas mauvais. Pour les Canadiens francophones, il est souvent considéré comme allant de « correct » à « mauvais », mais auquel ils s'identifient sans nul doute. Cela dit, l'augmentation de la scolarisation a sûrement été l'un des causes majeures de la standardisation du français au Canada, mais ce ne fut pas la seule. Le développement des

médias électroniques et celui des communications internationales ont aussi contribué à rétrécir les écarts entre le français du Canada et celui de France. Mais il a fallu compter également sur la mainmise de l'État - surtout le Québec et le Canada fédéral, mais également le Nouveau-Brunswick et l'Ontario dans le développement de l'identité collective et sur la progression économique des francophones dans les activités industrielles et commerciales.

Le français est la seule langue officielle de la province du Québec. Elle est parlée par plus de 80% des Québécois dans la vie quotidienne. Le français du Québec conserve certains caractères distinctifs du français de France : ses accents, ses archaïsmes, ses anglicismes, etc.

a) Les archaïsmes dans le français du Québec

Les archaïsmes sont des formes lexicales anciennes, disparues ou en voie de disparition dans le français moderne, mais encore usités au Québec et dans certaines régions de la francophonie.

On peut en distinguer deux sortes : les archaïsmes formels et les archaïsmes sémantiques.

Les archaïsmes formels sont des formes appartenant au vieux français, qui sont toujours vivantes au Québec mais qui sont disparues de l'usage contemporain standard ; les archaïsmes sémantiques sont des acceptions qui n'ont pas survécu en français général, mais qui sont toujours usités au Québec, c'est-à-dire ont le sens différent de celui en France.

L'on note que la plupart des immigrants des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont venus de différentes provinces de la France. Outre le « français standard » de ceux qui provenaient de Paris et de l'île de France, les colons ont apporté avec eux leurs patois locaux, soit le normand, le picard, aunisien, le poitevin, le breton, etc. Ce sont des vieux français qui ont formé les bases du français québécois. Sous le régime anglais, les relations entre la France et le Québec étaient très faibles, le français du Québec ne s'est pas modernisé avec celui de la France, et par conséquent il a conservé les traits archaïques. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le Français du Québec se distinguait de plus en plus du français de France non seulement à cause de son isolement de sa mère patrie, mais aussi en raison d'une évolution rapide de cette langue en France : La Révolution de 1789 avait provoqué des changements linguistiques considérables sur le territoire de la France.

Les archaïsmes sont des trésors pour les Québécois, comme le Jésuite Charlevoix a écrit : « Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue ».

(1) Archaïsmes formels

Menterie(n.f.) =mensonge ; couverte ; fiance(n.f.) =confiance, engagement ; septante, octante ; Nonante=70 ;80 ;90 ; bavasser(v)=bavarder ; tiendre(v)=tenir ; croche(adj)=malhonnête ; areligieux(adj)=religieux ; dispendieux(adj)=cher ; plaisant(adj)=aimable, agréable ; sus(pép.) =sur ; présentement(adj.) =à présent, actuellement.

(2) Archaismes sémantiques

Piger(v)=prendre, voler, détourner ; jaser(v)=parler, bavarder ; ménager) =économiser ; connecter(v)=brancher ; couleur (n.f.pl) =peintures) ; garde-robe(n.f.) =placard.

Proche de=près de ; être en deve=être en colère ; changer de harde=changer de vêtement ; de haute heure=tard ; à la journée=à longueur de journée ; avoir de misère=avoir du mal ; par les petits=petit à petit ; barrer la porte=fermer la porte. (à clé) ; un livre de même= un tel livre.

Par ailleurs, il est à noter que le français canadien ou québécois comporte des anglicismes. Il s'agit d'un mot, une expression, une construction ou une acception que l'on emprunte, légitimement ou non, à la langue anglaise.

Parmi les anglicismes, les emprunts directs sont les plus faciles à identifier, par exemple « football », « shampoing » (ou bien « shampo »), etc. Ils sont déjà admis depuis longtemps dans la langue française et même aux dictionnaires académiques. Parfois, l'emploi d'emprunt est légitimé si l'on n'a pas l'équivalent en français, mais il s'avère incorrect lorsque le français en possède un. Les « faux amis » et les « calques » sont plus difficiles à déceler et posent des problèmes à l'évolution du français québécois.

Quelques exemples d'anglicismes

L'on distingue *quatre catégories d'anglicismes*

a) Anglicismes sémantiques

Édition finale=édition dernière ; sauver de l'argent=épargner ; patate=pomme de terre ; profiter de l'opportunité=profiter de l'occasion ; bureau de l'informati2n=bureau des renseignements ; un logement de 5 appartements=un logement de5 pièces ; êtes-vous confortable ? = êtes-vous à l'aise ?

b) anglicismes lexicaux

Bill=addition ; hello (au téléphone) =allo ; make-up=maquillage ; un ordinateur portable=un ordinateur portatif ; top=maximum

c) anglicismes syntaxiques

Arriver en temps=arriver à temps ; on a permis d'y aller=on ne vous a pas permis d'aller ; l'homme que j'ai parlé avec= l'homme avec qui j'ai parlé ; ne pas dépasser ce véhicule quand arrêté=ne pas dépasser ce véhicule quand il est arrêté ; dépendant de ce que vous voulez faire=selon l'intention que vous avez... ; concernant votre demande, =au sujet de votre demande.

d) anglicismes locutionnels

Aller en grève= faire la grève ; avoir un mot=se disputer ; être dans le même bateau=être dans le même cas ; boîte à mail=boite aux lettres ; char-palais=voiture de luxe ; être dans l'impression de=avoir l'impression de ; laisser savoir=faire savoir=faire savoir ; on est combien loin de la grand-route ? = à quelle distance.

Les « faux amis » sont les anglicismes de sens. Ils consistent à ajouter un sens nouveau à un mot français sous l'influence de l'anglais, c'est –à-dire les mots qui ont l'air français mais sont en réalité du sens anglais. Exemple : « j'ai fait une *application* à un poste de téléphoniste », plutôt que « j'ai fait une *demande* pour un poste téléphoniste ».

Également, des calques qui sont des mots et expressions traduits littéralement tels que « prendre sa chance » (to take a chance) au sens d'essayer, de risquer, et « être gradué » (be graduated) au sens d'être diplômé. Les calques sont plutôt dangereux parce qu'ils créés au détriment des règles syntaxiques du français.

Nous pouvons également y trouver des « faux amis » comme par exemples : sous –marins=sandwich ; réaliser=prendre conscience de ; mais aussi des « calques » comme par exemples : l'année académique=l'année scolaire ; faire une application=faire une demande d'emploi ; maller une lettre=poster une lettre ; mettre en nomination=mettre en candidature ; une tarte au coconut=une tarte à la noix de coco ; annuler un rendez-vous=annuler un rendez-vous.

De façon claire, voici quelques exemples d'anglicismes et leurs équivalents en français donnés par l'Office de la langue française du Québec :

| A éviter | Formule correcte |
|------------------------|---------------------------|
| Appointement | Rendez-vous |
| Avoir un argument avec | Avoir une discussion avec |
| La balance d'un compte | Le solde d'un compte |
| Céduler une réunion | Prévoir une réunion |

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| La personne en charge | La personne responsable |
| Période d'entraînement | Période d'essai |
| Gardez la ligne | Ne quittez pas |
| Il me fait plaisir | J'ai le plaisir de |
| Non applicable | Sans objet |
| Quelle est votre occupation ? | Quelle est votre profession ? |
| Deux par cinq | Deux sur cinq |
| Sauver du temps | Gagner du temps |

En peu de mots, l'on peut dire que le français du Québec ou du Canada est différent de tous les autres français du monde. Ce n'est pas un français régional, puisque le Québec n'est pas une région de la France, mais un français national. On veut dire qu'il est du même statut que les autres français.

4. Les autres types de français

Le français est bien plus qu'une simple langue : c'est un patrimoine culturel, une histoire vivante et un vecteur de communication dans un monde interconnecté. Il est un symbole d'identité pour les pays francophones et joue un rôle important dans les échanges mondiaux, qu'ils soient diplomatiques, commerciaux, ou intellectuels. De ce fait, il revêt plusieurs formes et pour un non-avisé, cela peut constituer un frein pour l'intercompréhension.

g) Le français standard

Le français standard est celui qui est enseigné dans les écoles, utilisé dans les médias, les documents officiels et les communications formelles. Il est la norme en France, mais aussi dans d'autres pays francophones comme la Belgique, la Suisse, le Canada (notamment au Québec) et de nombreux pays africains.

Du point de vue de la *prononciation* : C'est la forme de la langue avec une prononciation « neutre », sans accents régionaux marqués. Cependant, même dans le français standard, la prononciation peut légèrement varier en fonction des régions ou des pays. Et concernant la *grammaire et vocabulaire* : le français standard suit les règles de grammaire et de conjugaison les plus courantes et les plus largement acceptées. Le vocabulaire est celui utilisé dans les situations formelles et la communication écrite.

h) Le français soutenu

C'est un registre de langue plus formel et élaboré, utilisé dans des contextes professionnels, académiques ou cérémonieux. Il se caractérise par une syntaxe plus complexe, un vocabulaire plus riche et des tournures plus soignées.

Par exemple : Utilisation de constructions plus élaborées comme « Je vous prie de bien vouloir » au lieu de « Je vous demande de » ; emploi d'un vocabulaire plus formel, comme « acquiescer » pour dire « dire oui » ou « obtempérer » pour dire « obéir ».

i) Le français familier

Le français familier est utilisé dans des contextes informels, entre amis, en famille ou dans des situations détendues. Il est marqué par des abréviations, des contractions et des expressions plus détendues.

Par exemple, « Ça va ? » au lieu de *Comment allez-vous ?* ou « J'ai pas envie » au lieu de *Je n'ai pas envie*. Le vocabulaire peut également être plus décontracté, avec des termes comme « bouffer » pour manger, « fric » pour argent, ou « pote » pour ami.

j) Le français argotique

L'argot est un registre très informel, souvent utilisé par des groupes sociaux spécifiques (jeunes, travailleurs, etc.). Il comporte des termes qui peuvent être incompréhensibles pour les non-initiés, et son usage est souvent dévalorisé dans un contexte formel. Par exemple, « un keuf » pour un policier, ou « une bagnole » pour une voiture.

k) Le français académique et littéraire

Il s'agit d'une forme du français souvent utilisée dans les écrits littéraires, philosophiques ou scientifiques. Il se caractérise par une structure plus rigoureuse et un vocabulaire plus riche et plus ancien. Cela peut inclure l'utilisation de figures de style et des tournures de phrases poétiques. Par exemple, on peut trouver des expressions comme « l'art de bien parler » ou des structures syntaxiques plus élaborées.

l) Le français professionnel et technique

Dans le monde professionnel ou dans des secteurs spécialisés, le français peut prendre des tournures spécifiques à un domaine (le droit, la médecine, les affaires, etc.). Ces variantes sont marquées par un vocabulaire technique et des tournures de phrases adaptées à des contextes précis.

Par exemple, un avocat utilisera un vocabulaire juridique comme « jurisprudence », « plaider », « délit », tandis qu'un médecin ou un commerçant utilisera un jargon spécifique à son domaine.

m) Le français des jeunes

Aujourd'hui où les technologies sont à la une, les jeunes générations développent souvent des variations du français plus créatives, influencées par l'argot, les médias sociaux et d'autres langues (souvent l'anglais). Cette forme de langage est populaire, notamment parmi les jeunes urbains, et fait partie de la culture populaire.

n) La maîtrise du français

Le type de français peut dépendre du niveau de sa maîtrise. Cela se fait remarquer à différents niveaux :

- (1) Compréhension orale et écrite : Être capable de comprendre et d'interagir avec des locuteurs natifs, qu'ils parlent dans un registre soutenu, familier ou dans un accent régional.
- (2) Expression orale et écrite : Être capable de produire des textes cohérents, bien structurés, et d'adopter le registre approprié en fonction du contexte.
- (3) Prononciation : Maîtriser la prononciation correcte, ce qui inclut l'accentuation, les liaisons, et les particularités phonétiques du français.
- (4) Connaissance grammaticale : Connaître les règles grammaticales, de conjugaison, et de syntaxe.
- (5) Vocabulaire étendu : Disposer d'un vocabulaire riche et adapté aux différents registres de la langue.

La maîtrise du français varie selon l'exposition à la langue, les pratiques et les contextes dans lesquels elle est utilisée. Les personnes qui ont une maîtrise approfondie du français sont

capables de naviguer aisément entre les différents registres et de s'adapter à la situation de communication.

o) L'expérience quotidienne en français

La pratique du français selon les situations ou contextes fait apparaître un type de français particulier et/ou spécifique. En effet, le fait de « Grandir et vivre en français », c'est aussi naviguer au quotidien dans un environnement où la langue est omniprésente. De la famille aux institutions scolaires, en passant par les médias et le monde professionnel, le français est utilisé pour organiser les rapports sociaux, structurer la pensée et établir des liens.

- (1) La famille : Dans de nombreux foyers francophones, la langue transmise par les parents est un lien familial très fort. Les traditions, les expressions familiales et les valeurs sont souvent véhiculées à travers la langue.
- (2) L'école et l'éducation : En tant que langue de l'instruction, le français structure l'apprentissage et les relations sociales dès le plus jeune âge. Les enfants qui grandissent dans un environnement francophone apprennent la langue à travers des contes, des chansons, des poèmes et des règles grammaticales spécifiques.
- (3) Le monde professionnel : Selon les régions francophones, le français est utilisé dans un large éventail de secteurs : la diplomatie, les affaires, les sciences, l'éducation, l'art et la culture. Parler bien français est un atout essentiel pour accéder à ces domaines et pour réussir dans des contextes professionnels où la langue joue un rôle clé dans les relations internationales.

Par ailleurs, nous avons également le fait de « Naître et vivre en français » qui est bien plus qu'une simple maîtrise de la langue. C'est s'impliquer dans une culture partagée, s'inscrire dans un patrimoine commun et participer à des échanges qui vont de l'intime au politique, du local à l'international. Le français façonne la manière de penser, de voir le monde, d'agir dans la société et d'interagir avec d'autres cultures. Vivre en français, c'est finalement vivre une expérience riche, dynamique et en constante évolution, tant au niveau linguistique que culturel.

Quelques sujets de discussion (en groupe de trois)

- 1) Le français d'aujourd'hui, une langue aux multiples facettes
- 2) Les variétés du français en Afrique. Stigmatisations, dénominations, réification : à qui la faute ?
- 3) Etat des lieux de la recherche sur le français en Afrique

Travaux pour exposés sur les différentes variétés du français

Prof. CLEMBIG, PhD